Glossaire Chomage: scenario 9 - ONEM 4

Version complète

Version: 2002/4

Date de publication: 28/11/2002

Date de mise en production:

Liste de la version complète

Message 0: page de garde
Page de garde

Page de garde
Message 1 : déclaration
Introduction

Introduction
Message 1 : déclaration
Glossaire
90010 - Détail heures vacances
00196 - CODE VACANCES
00198 - NOMBRE D'HEURES DE VACANCES
90017 - Personne physique
00023 - NUMERO DE SUITE PERSONNE PHYSIQUE
00024 - NUMERO D'IDENTIFICATION DE LA SECURITE SOCIALE - NISS
00025 - NOM DU TRAVAILLEUR
00026 - PRENOM DU TRAVAILLEUR
00027 - INITIALE DU DEUXIEME PRENOM DU TRAVAILLEUR
00028 - DATE DE NAISSANCE DU TRAVAILLEUR
00029 - SEXE DU TRAVAILLEUR
00030 - RUE DU TRAVAILLEUR
00031 - NUMERO DE L'ADRESSE DU TRAVAILLEUR
00032 - BOITE AUX LETTRES DU TRAVAILLEUR
00033 - CODE POSTAL DU TRAVAILLEUR
00034 - COMMUNE DU TRAVAILLEUR
00035 - CODE PAYS DU TRAVAILLEUR
00119 - NATIONALITE DU TRAVAILLEUR
00167 - NUMERO DE LA CARTE D'IDENTITE SOCIALE
00168 - COMMUNE - LIEU DE NAISSANCE DU TRAVAILLEUR
00169 - CODE PAYS DU LIEU DE NAISSANCE DU TRAVAILLEUR
90032 - Base calcul indemnités/allocations
00189 - UNITE DE TEMPS DE LA REMUNERATION
00190 - CYCLE
00191 - MONTANT DE BASE DE LA REMUNERATION
00192 - MONTANT DE BASE DE LA REMUNERATION POUR LES TRAVAILLEURS PAYES A L'HEURE
90036 - Commentaire déclaration
00126 - ZONE TEXTE LIBRE
90037 - Commentaire grille de travail
00103 - ZONE COMMENTAIRE RELATIVE À LA GRILLE DE TRAVAIL
90043 - Déclaration annuelle allocations vacances jeunes
00388 - MOIS DU PREMIER JOUR DE VACANCES JEUNES
90059 - Formulaire
00110 - STATUT DE L'ATTESTATION
00218 - DATE DE CREATION DU FORMULAIRE
00296 - IDENTIFICATION DU FORMULAIRE
00297 - TYPE DU FORMULAIRE
00299 - HEURE PRECISE DE CREATION DU FORMULAIRE
90063 - Lien ligne travailleur
00036 - CATEGORIE DE L'EMPLOYEUR
00037 - CODE TRAVAILLEUR
90064 - Identification du risque
00430 - IDENTIFICATION DU RISQUE
90065 - Indication jours et heures
00101 - INDICATION DES JOURS RELATIFS A LA GRILLE DE TRAVAIL
00102 - NOMBRE D'HEURES RELATIVES A LA GRILLE DE TRAVAIL
90067 - Lien déclaration employeur
00011 - NUMERO D'IMMATRICULATION ONSS
00012 - NOTION CURATELLE
00014 - NUMERO UNIQUE D'ENTREPRISE
00016 - CONVERSION EN REGIME 5
90068 - Lien occupation
00044 - DATE DE DEBUT DE L'OCCUPATION
00045 - DATE DE FIN DE L'OCCUPATION
00046 - NUMERO DE COMMISSION PARITAIRE
00047 - NOMBRE DE JOURS PAR SEMAINE DU REGIME DE TRAVAIL
00048 - NOMBRE MOYEN D'HEURES PAR SEMAINE DU TRAVAILLEUR
00049 - NOMBRE MOYEN D'HEURES PAR SEMAINE DE LA PERSONNE DE REFERENCE
00053 - STATUT DU TRAVAILLEUR
00054 - NOTION PENSIONNE
00055 - TYPE D'APPRENTISSAGE

90082 - Référence
00221 - TYPE DE LA REFERENCE
00222 - NUMERO DE REFERENCE
00298 - ORIGINE DE LA REFERENCE
90083 - Secteur de vacances
00194 - INDICATION DU SECTEUR DE VACANCES
90168 - Lien déclaration employeur ONSS-APL
00014 - NUMERO UNIQUE D'ENTREPRISE
00016 - CONVERSION EN REGIME 5
00109 - NUMERO D'IMMATRICULATION ONSS-APL
90171 - Information sur la déclaration
00156 - CHOIX DE LA LANGUE DU PDF

Message 1 : déclaration
Annexe

2 - Liste des codes travailleurs pour lesquels des cotisations sont dues
5 - Liste des codes pays
11 - Identification du formulaire
12 - Identification du risque
21 - Liste des valeurs autorisées pour le statut du travailleur
28 - Liste des codes travailleurs pour lesquels des cotisations sont dues APL
29 - Liste des indices des différentes catégories d'employeurs APL

Message 1 : déclaration
Bloc fonctionnel

90010 - Détail heures vacances
90017 - Personne physique
90032 - Base calcul indemnités/allocations
90036 - Commentaire déclaration
90037 - Commentaire grille de travail
90043 - Déclaration annuelle allocations vacances jeunes
90059 - Formulaire
90060 - Grille de travail
90063 - Lien ligne travailleur
90064 - Identification du risque
90065 - Indication jours et heures
90067 - Lien déclaration employeur
90068 - Lien occupation
90082 - Référence
90083 - Secteur de vacances
90120 - WECH009
90168 - Lien déclaration employeur ONSS-APL
90171 - Information sur la déclaration

Chomage: scenario 9 - ONEM 4 - Introduction

Message 1 : déclaration

Version: 2002/4

Date de publication:
28/11/2002

L'introduction est modifiée

Contenu de l'introduction:

Erd_FR.pdf Schéma DRS Chômage scénario09 - v3 ERDSchemaDrsSansMini-v7.

La modélisation des données : généralités

La mise en place un système d'information automatisé nécessite deux phases préparatoires :

[1] Conception logique (analyse des données) : on analyse les informations qui seront représentées et intégrées dans la base de données. Cette analyse doit permettre de définir **un modèle conceptuel** des données.

[2] Conception physique (implémentation du modèle) : on choisit un système opérationnel de base de données et on traduit le modèle conceptuel en un modèle opérationnel.

Le modèle conceptuel (dont le plus utilisé actuellement est le modèle entité/relation) est une représentation graphique et synthétique du résultat de l'analyse des données. Ce modèle structure les relations entre les différentes entités (ex. travailleur et employeur) et les attributs de chaque entité (ex. nom, prénom, ...). Il permet ainsi de représenter le schéma de la base de données et son domaine de définition (valeurs admises, contraintes d'intégrité, ...). Le modèle conceptuel est une aide indispensable à la constitution d'une base de données efficiente.
Lorsqu'on réalise une analyse conceptuelle de données, on doit tout d'abord se choisir une méthodologie. Cette méthodologie doit permettre d'étudier le système d'information de manière à en extraire :

- les entités (ou appelées également "record", "segment", "objet", ...)
- les attributs (ou appelés également "données", "champ", "item", "élément", "variable",.....)
- les relations entre les entités (ou appelées également "set", "chaîne", "relationship",...)

Pour bien comprendre et lire un diagramme "entité-relation", qui est la représentation graphique du résultat de l'analyse des données, nous proposons tout d'abord de définir certains concepts de base. Ensuite, nous exposerons le mode de représentation graphique qui sera utilisé.

1. les concepts de base

Ce qu'il est indispensable de savoir peut se résumer en 7 points :

1. **Un ensemble de données est composé de données élémentaires** reliées entre elles. Si une donnée est construite à partir d'autres données, on parle de **données de groupe ou structure de données**. D'autres données ne peuvent être scindées sans perdre leur signification, on parle alors de **données élémentaires**. Une donnée élémentaire peut apparaître dans plusieurs groupes de données (dans plusieurs structures de données)**.**

   Exemple: donnée élémentaire : "rue", "code postal", ...
   structure de donnée : "adresse" (car composée de "rue", "numéro", ...)

2. **Une entité contient des données appartenant à un même ensemble logique.**

   Exemple : l'entité "PERSONNE PHYSIQUE" contient des données telles que nom, prénom, adresse, ... L'entité "EMPLOYEUR", contient des données telles que numéro d'immatriculation, dénomination, adresse, ...

3. **Les attributs sont des données qui caractérisent une entité**. Chaque entité se compose d'un identifiant (ou clé primaire) et de 1 ou plusieurs attributs. Dans une base de données, une entité est un type d'enregistrement de la base de données tandis que l'attribut est une des composantes de l'entité.

4. Les **données-clé (ou identifiants)** sont des données ou groupes de données permettant d'identifier de manière unique une occurrence d'une entité.

   Exemple : l'entité "PERSONNE PHYSIQUE" aura comme donnée-clé le numéro national et comme occurrence 999999999-99.

5. **Un attribut peut prendre une ou plusieurs valeurs** ou groupes de valeurs : la combinaison des valeurs attribuées aux attributs d'une entité constitue les **occurrences de l'entité**. En général, chaque entité possède plusieurs occurrences.

Exemple : l'entité "PERSONNE PHYSIQUE" aura comme attributs : Numéro national, Nom, prénom, date de naissance, lieu de naissance, nationalité, profession, ...etc. Pour un enregistrement particulier, l'occurrence sera 999999999-99, Dupond, Jean, 99/99/99, Bruxelles, Belge, informaticien, ... Dans le tableau ci-dessous, la 1ère ligne donne les attributs de l'entité Personne Physique et les lignes suivantes les occurrences, càd les valeurs qui s'y rapportent.

NISS	Nom	Prénom	Date de naissance	Lieu de naissance	Nationalité	Profession
999999999-99	Dupond	Jean	99/99/99	Bruxelles	Belge	Informaticien
888888888-88	Durand	Jules	88/88/88	Paris	Français	Technicien

6. **Une dépendance fonctionnelle constitue le lien qui permet d'unir diverses données au sein d'une même entité**. Pour chaque donnée d'un document, on se pose la question suivante : "*Y-a-t-il un lien direct entre la donnée examinée et la clé?"* Si la réponse est "OUI", on peut dire qu'il y a une dépendance fonctionnelle entre la donnée et la clé.

   Exemples : donnée de groupe ou structure de donnée = "Adresse"
   donnée élémentaire = nom de la rue, code postal, ...
   donnée-clé = numéro national

7. **Des entités peuvent présenter des relations réciproques**. Il existe donc dans un système d'information des relations entre entités et les relations significatives devront être exprimées.

2. Le diagramme entité-relation

Pour comprendre et lire un diagramme (et dans le cas qui nous occupe aujourd'hui, le modèle "entité-relation"), il faut tout d'abord connaître les symboles qui sont utilisés:

1. L' "Entity" représente un ensemble de choses, de données dont les occurrences jouent un rôle pertinent dans le système d'information. Comme certaines entités sont particulières, on a prévu de les représenter différemment. Ainsi, la "simple" entité est représentée par un rectangle:

2. L' "Associative entity" qui est une entité particulière car elle indique qu'il existe un groupe d'associations (du monde réel) entre les entités :

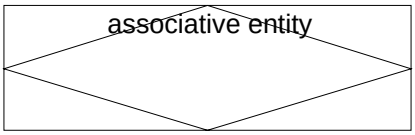

3. Une "simple" association entre deux entités peut être représentée avec une flèche, comme présentée ci-dessous. On utilise l' "associate entity" (voir ci-avant) lorsqu'on veut associer des attributs à la relation ou encore lorsque la relation agit comme une entité dans d'autres relations.

   1 ——————— 1..*

Comme expliqué plus haut, nous avions différents types de relations entre les entités. Ces relations devront donc être représentés par des flèches différentes. Elles sont les suivantes :

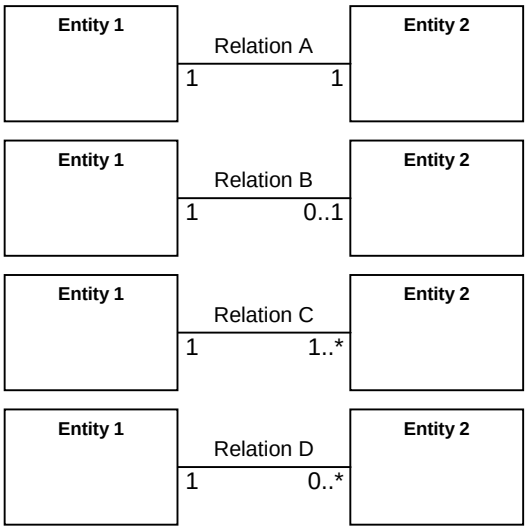

Relation A : l'entity 1 est associée à UNE et SEULEMENT UNE entity 2 (relation 1 à 1)

Relation B : l'entity 1 est associée à ZERO ou UNE entity 2 (relation 1 à 1 ou pas d'association)

Relation C : l'entity 1 est associée à UNE ou PLUSIEURS entity 2 (relation 1 à 1 ou 1 à n)

Relation D : l'entity 1 est associée à ZERO, UNE ou PLUSIEURS entity 2 (relation 1 à 0 ou 1 à 1 ou 1 à n)

Diagramme de classe pour la DRS, secteur chômage, scénario 9 ("Déclaration pour l'octroi du droit aux vacances jeunes")
Cette déclaration de risque est une déclaration sans mini Dmfa, ce diagramme montre spécifiquement la partie du risque social.
Cependant, le lecteur peut voir le lien avec les blocs identifiants la déclaration sans mini càd avec le bloc LienOccupation.
Pour plus d'information sur les blocs identifiants une déclaration sans mini dmfa, vous devez vous référer au diagramme intitulé: Déclaration de risque sans mini.

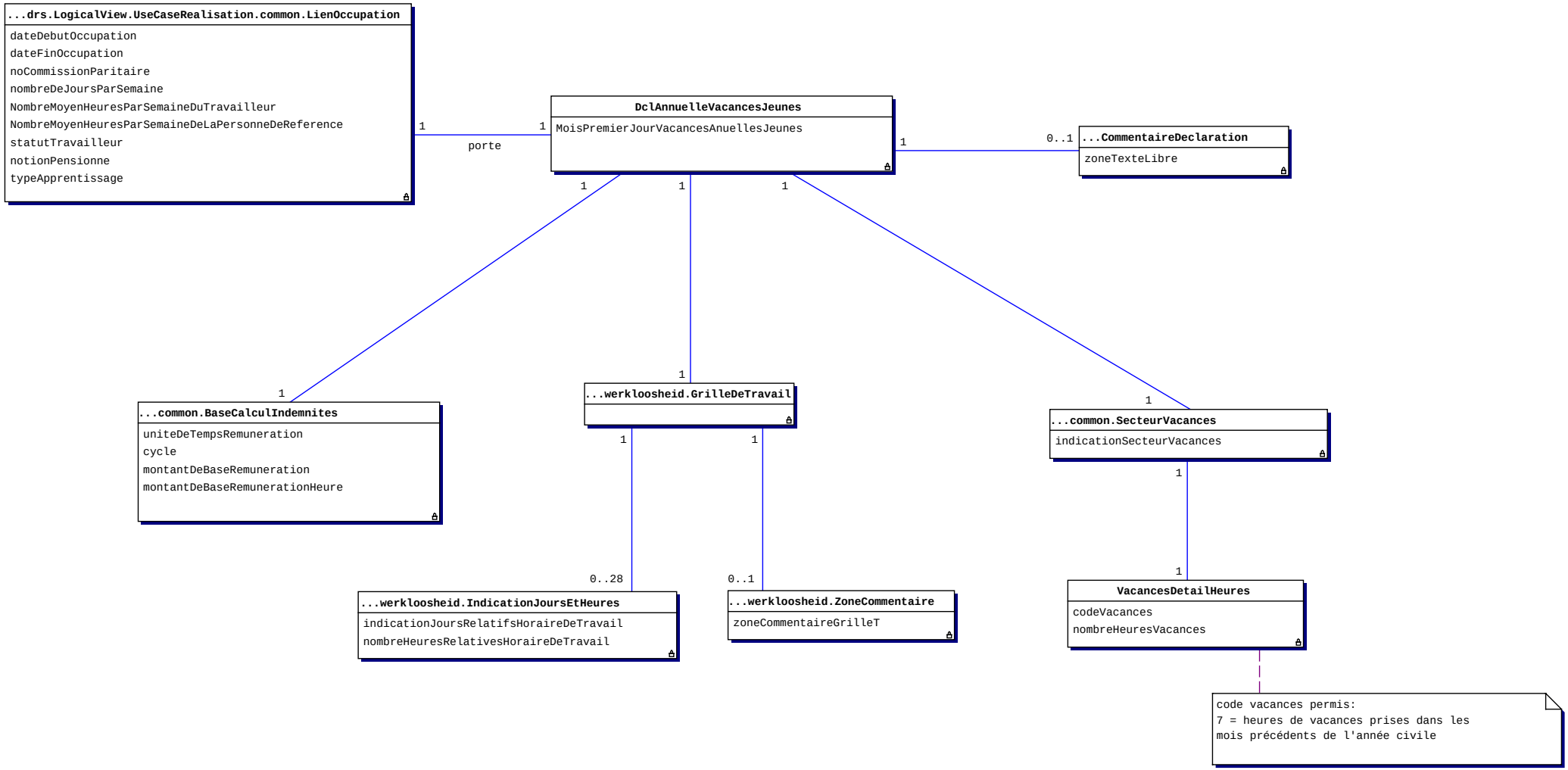

Version: décembre 2002

Ce schéma représente l'ensemble des blocs devant figurer dans un formulaire DRS sans mini-Dmfa.
Ce schéma n'est pas d'application pour les secteurs accidents du travail et maladies professionnelles. Vous devez vous référer au schéma spécifique pour ces secteurs.

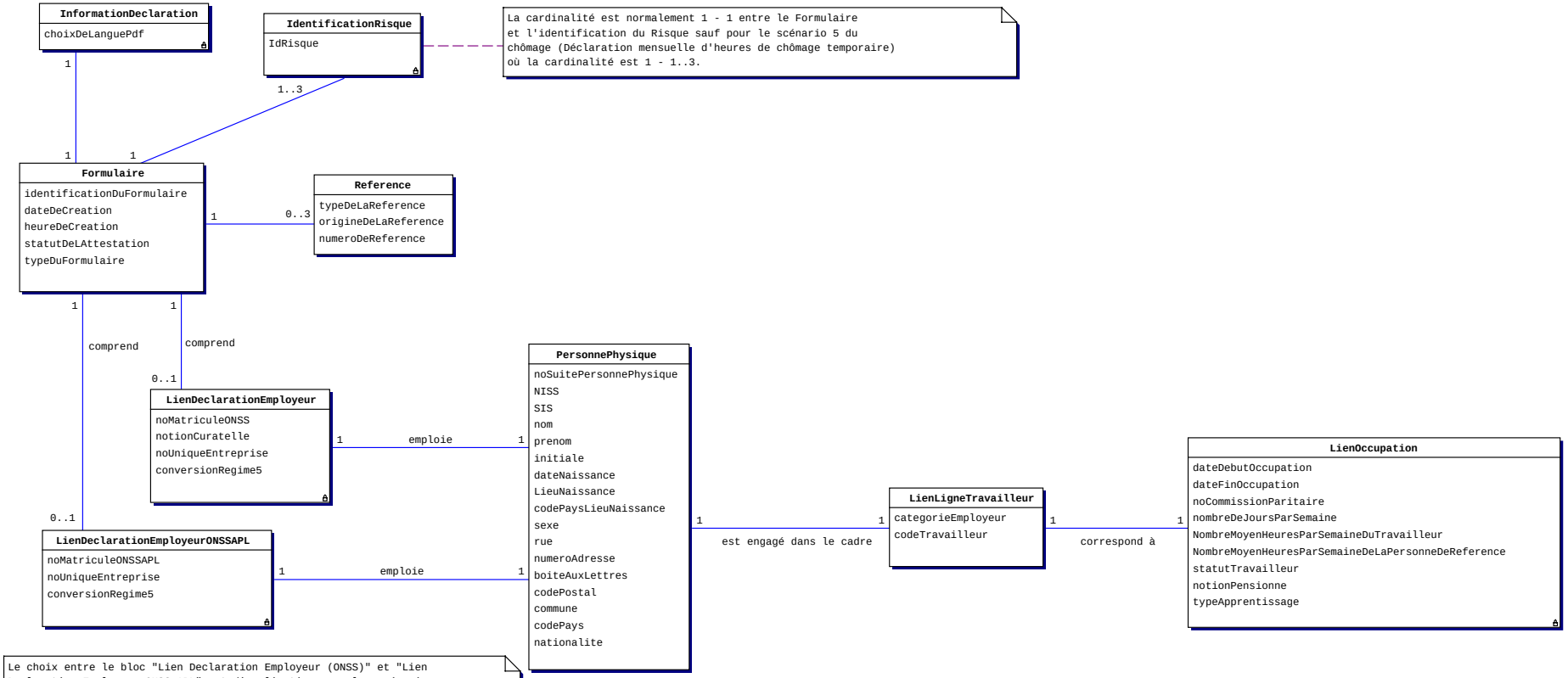

Le choix entre le bloc "Lien Declaration Employeur (ONSS)" et "Lien Declaration Employeur ONSS APL" est d'application pour les scénarios 3, 5, 6, 8, 9 et 10 du secteur chômage et les scénarios 2, 3, 4, 5 et 6 du secteur indemnités.
Les autres scénarios sans mini-DmfA utilisent toujours le bloc "Lien Declaration Employeur"

NUMERO DE ZONE: 00196	VERSION: 2002/4	DATE DE PUBLICATION: 28/11/2002

Message 1 : déclaration - CODE VACANCES
(Label XML : HolidayCode)

"Bloc fonctionnel" est modifié:

BLOC FONCTIONNEL: Détail heures vacances
Code(s): 90010
Label(s) xml: HoursHolidayDetail

DESCRIPTION: Code indiquant le type de vacances.

"Domaine de définition" est modifié:

DOMAINE DE DEFINITION:
1 = vacances légales que le travailleur a prises
2 = vacances complémentaires que le travailleur a prises
3 = vacances prises en vertu d'une convention collective rendue obligatoire
4 = vacances légales auxquels le travailleur a droit
5 = vacances complémentaires auxquelles le travailleur a droit, à l'exclusion des vacances visées à l'article 18 du cadre conceptuel
6 = vacances auxquelles le travailleur a droit en vertu d'une convention collective rendue obligatoire
7 = heures de vacances prises dans les mois précédents de l'année civile
8 = vacances légales non prises par le travailleur
9 = vacances complémentaires non prises par le travailleur
10 = vacances en vertu d'une convention collective rendue obligatoire non prises par le travailleur

Cette zone doit avoir comme valeur "7".

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 1

PRESENCE: Indispensable

FORMAT:

"Code anomalie sur accusé de réception" est modifié:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00196-001	B
Non numérique	00196-002	B
Pas dans le domaine de définition	00196-008	B
Longueur incorrecte	00196-093	B

NUMERO DE ZONE: 00198	VERSION: 2002/4	DATE DE PUBLICATION: 28/11/2002

Message 1 : déclaration - NOMBRE D'HEURES DE VACANCES
(Label XML : HolidayHoursNumber)

"Bloc fonctionnel" est modifié:

BLOC FONCTIONNEL: Détail heures vacances
Code(s): 90010
Label(s) xml: HoursHolidayDetail

DESCRIPTION: Zone indiquant le nombre d'heures de vacances (exprimé en centièmes d'heures) en fonction du code vacances.

DOMAINE DE DEFINITION: Nombre entier et élément de [0 ; 40000].
Attention : les heures sont exprimées en centièmes d'heures.
Exemples :
. 38 heures 20 min. est exprimée sous la forme : 3833.
. 38 heures est exprimée sous la forme : 3800.
Si le travailleur n'a pas encore pris de congé dans le courant de l'année, la valeur 0 doit être communiquée.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 5

PRESENCE: Indispensable

FORMAT:

"Code anomalie sur accusé de réception" est modifié:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00198-001	B
Non numérique	00198-002	B
Pas dans le domaine de définition	00198-008	B
Longueur incorrecte	00198-093	B

NUMERO DE ZONE: 00023	VERSION: 2002/4	DATE DE PUBLICATION: 28/11/2002

Message 1 : déclaration - NUMERO DE SUITE PERSONNE PHYSIQUE
(Label XML : NaturalPersonSequenceNbr)

"Bloc fonctionnel" est modifié:

BLOC FONCTIONNEL: Personne physique
Code(s): 90017
Label(s) xml: NaturalPerson

DESCRIPTION: Numéro de suite des personnes physiques au sein d'une déclaration.
Ce numéro doit être unique au sein d'une déclaration.

DOMAINE DE DEFINITION: Nombre entier positif et élément de [1;9999999].

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 7

PRESENCE: Indispensable

FORMAT:

"Code anomalie sur accusé de réception" est modifié:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00023-001	B
Non numérique	00023-002	B
Pas dans le domaine de définition	00023-008	B
Longueur incorrecte	00023-093	B

NUMERO DE ZONE: 00024	VERSION: 2002/4	DATE DE PUBLICATION: 28/11/2002

Message 1 : déclaration - NUMERO D'IDENTIFICATION DE LA SECURITE SOCIALE - NISS
(Label XML : INSS)

"Bloc fonctionnel" est modifié:

BLOC FONCTIONNEL: Personne physique
Code(s): 90017
Label(s) xml: NaturalPerson

DESCRIPTION: Numéro d'identification d'une personne physique au sein de la sécurité sociale. Il s'agit du numéro d'identification de la personne physique au registre national des personnes physiques ou d'un numéro bis.

DOMAINE DE DEFINITION: Si le NISS n'est pas connu, la valeur à renseigner est zéro.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 11

PRESENCE: Indispensable

FORMAT: 0 ou NNNNNNNNNCC
· NNNNNNNNN est le numéro
· CC est le chiffre de contrôle.

"Code anomalie sur accusé de réception" est modifié:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00024-001	B
Non numérique	00024-002	B
Invalide	00024-003	B
Nombre de contrôle invalide	00024-004	B

NUMERO DE ZONE: 00025	VERSION: 2002/4	DATE DE PUBLICATION: 28/11/2002

Message 1 : déclaration - NOM DU TRAVAILLEUR
(Label XML : WorkerName)

"Bloc fonctionnel" est modifié:

BLOC FONCTIONNEL: Personne physique
Code(s): 90017
Label(s) xml: NaturalPerson

DESCRIPTION: Nom de famille d'une personne physique.
Il faut mentionner le nom repris sur le passeport ou la carte d'identité.
Pour les femmes de nationalité belge, il s'agit du nom de jeune fille.

DOMAINE DE DEFINITION:

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Alphanumérique

LONGUEUR: 48

PRESENCE: Indispensable

FORMAT:

"Code anomalie sur accusé de réception" est modifié:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00025-001	B
Longueur incorrecte	00025-093	B

NUMERO DE ZONE: 00026	VERSION: 2002/4	DATE DE PUBLICATION: 28/11/2002

Message 1 : déclaration - PRENOM DU TRAVAILLEUR
(Label XML : WorkerFirstName)

"Bloc fonctionnel" est modifié:

BLOC FONCTIONNEL: Personne physique
Code(s): 90017
Label(s) xml: NaturalPerson

DESCRIPTION: Premier prénom d'une personne physique.

DOMAINE DE DEFINITION:

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Alphanumérique

LONGUEUR: 24

PRESENCE: Indispensable

FORMAT:

"Code anomalie sur accusé de réception" est modifié:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00026-001	B
Longueur incorrecte	00026-093	B

NUMERO DE ZONE: 00027	VERSION: 2002/4	DATE DE PUBLICATION: 28/11/2002

Message 1 : déclaration - INITIALE DU DEUXIEME PRENOM DU TRAVAILLEUR
(Label XML : WorkerInitial)

"Bloc fonctionnel" est modifié:

BLOC FONCTIONNEL: Personne physique
Code(s): 90017
Label(s) xml: NaturalPerson

DESCRIPTION: Initiale du deuxième prénom d'une personne physique.

"Domaine de définition" est modifié:

DOMAINE DE DEFINITION: Un caractère alphabétique.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Alphanumérique

LONGUEUR: 1

PRESENCE: Obligatoire si le travailleur a un deuxième prénom.

FORMAT:

"Code anomalie sur accusé de réception" est modifié:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Invalide	00027-003	B

NUMERO DE ZONE: 00028	VERSION: 2002/4	DATE DE PUBLICATION: 28/11/2002

Message 1 : déclaration - DATE DE NAISSANCE DU TRAVAILLEUR
(Label XML : WorkerBirthdate)

"Bloc fonctionnel" est modifié:

BLOC FONCTIONNEL: Personne physique
Code(s): 90017
Label(s) xml: NaturalPerson

DESCRIPTION: Date de naissance de la personne physique.

DOMAINE DE DEFINITION: AAAA est un élément de [année de la déclaration-120; année de la déclaration].

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Alphanumérique

LONGUEUR: 10

PRESENCE: Indispensable

FORMAT: AAAA-MM-JJ
· AAAA est l'année
· MM est le mois
. JJ est le jour

"Code anomalie sur accusé de réception" est modifié:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00028-001	B
Pas dans le domaine de définition	00028-008	B
Invalide	00028-003	B

NUMERO DE ZONE: 00029	VERSION: 2002/4	DATE DE PUBLICATION: 28/11/2002

Message 1 : déclaration - SEXE DU TRAVAILLEUR
(Label XML : WorkerSex)

"Bloc fonctionnel" est modifié:

BLOC FONCTIONNEL: Personne physique
Code(s): 90017
Label(s) xml: NaturalPerson

DESCRIPTION: Sexe d'une personne physique.

DOMAINE DE DEFINITION: 1 = masculin
2 = féminin

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 1

PRESENCE: Indispensable

FORMAT:

"Code anomalie sur accusé de réception" est modifié:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00029-001	B
Non numérique	00029-002	B
Pas dans le domaine de définition	00029-008	B
Longueur incorrecte	00029-093	B

NUMERO DE ZONE: 00030	VERSION: 2002/4	DATE DE PUBLICATION: 28/11/2002

Message 1 : déclaration - RUE DU TRAVAILLEUR
(Label XML : WorkerStreet)

"Bloc fonctionnel" est modifié:

BLOC FONCTIONNEL: Personne physique
Code(s): 90017
Label(s) xml: NaturalPerson

DESCRIPTION: Voie publique.
Voie publique où se trouve le domicile du travailleur.
La notion "étage" peut être reprise dans cette zone s'il y a lieu.

DOMAINE DE DEFINITION:

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Alphanumérique

LONGUEUR: 35

"Présence" est modifiée:

PRESENCE: Obligatoire si le NISS n'est pas connu (NISS égal à zéro).

FORMAT:

"Code anomalie sur accusé de réception" est modifié:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00030-001	B
Longueur incorrecte	00030-093	B

NUMERO DE ZONE: 00031	VERSION: 2002/4	DATE DE PUBLICATION: 28/11/2002

Message 1 : déclaration - NUMERO DE L'ADRESSE DU TRAVAILLEUR
(Label XML : WorkerHouseNbr)

"Bloc fonctionnel" est modifié:

BLOC FONCTIONNEL: Personne physique
Code(s): 90017
Label(s) xml: NaturalPerson

DESCRIPTION: Numéro du domicile du travailleur.

DOMAINE DE DEFINITION:

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Alphanumérique

LONGUEUR: 5

"Présence" est modifiée:

PRESENCE: Obligatoire si le NISS n'est pas connu (NISS égal à zéro).

FORMAT:

"Code anomalie sur accusé de réception" est modifié:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00031-001	B
Longueur incorrecte	00031-093	B

NUMERO DE ZONE: 00032	VERSION: 2002/4	DATE DE PUBLICATION: 28/11/2002

Message 1 : déclaration - BOITE AUX LETTRES DU TRAVAILLEUR
(Label XML : WorkerPostBox)

"Bloc fonctionnel" est modifié:

BLOC FONCTIONNEL: Personne physique
Code(s): 90017
Label(s) xml: NaturalPerson

DESCRIPTION: Numéro de boîte aux lettres.
Numéro de boîte aux lettres du domicile du travailleur.

DOMAINE DE DEFINITION:

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Alphanumérique

LONGUEUR: 4

PRESENCE: Facultative

FORMAT:

"Code anomalie sur accusé de réception" est modifié:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Longueur incorrecte	00032-093	B

NUMERO DE ZONE: 00033	VERSION: 2002/4	DATE DE PUBLICATION: 28/11/2002

Message 1 : déclaration - CODE POSTAL DU TRAVAILLEUR
(Label XML : WorkerZIPCode)

"Bloc fonctionnel" est modifié:

BLOC FONCTIONNEL: Personne physique
Code(s): 90017
Label(s) xml: NaturalPerson

DESCRIPTION: Numéro postal d'une commune.
Numéro postal de l'adresse où le travailleur est domicilié.
Pour les travailleurs domiciliés en Belgique, il faut utiliser la liste officielle des codes postaux belges.

DOMAINE DE DEFINITION:

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Alphanumérique

LONGUEUR: 9

"Présence" est modifiée:

PRESENCE: Obligatoire si le NISS n'est pas connu (NISS égal à zéro).

FORMAT:

"Code anomalie sur accusé de réception" est modifié:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00033-001	B
Longueur incorrecte	00033-093	B

NUMERO DE ZONE: 00034	VERSION: 2002/4	DATE DE PUBLICATION: 28/11/2002

Message 1 : déclaration - COMMUNE DU TRAVAILLEUR
(Label XML : WorkerCity)

"Bloc fonctionnel" est modifié:

BLOC FONCTIONNEL: Personne physique
Code(s): 90017
Label(s) xml: NaturalPerson

DESCRIPTION: Nom d'une commune.
Nom de la commune de domiciliation du travailleur.

DOMAINE DE DEFINITION:

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Alphanumérique

LONGUEUR: 40

"Présence" est modifiée:

PRESENCE: Obligatoire si le NISS n'est pas connu (NISS égal à zéro).

FORMAT:

"Code anomalie sur accusé de réception" est modifié:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00034-001	B
Longueur incorrecte	00034-093	B

NUMERO DE ZONE: 00035	VERSION: 2002/4	DATE DE PUBLICATION: 28/11/2002

Message 1 : déclaration - CODE PAYS DU TRAVAILLEUR
(Label XML : WorkerCountry)

"Bloc fonctionnel" est modifié:

BLOC FONCTIONNEL: Personne physique
Code(s): 90017
Label(s) xml: NaturalPerson

DESCRIPTION: Code permettant d'identifier un pays.
Code permettant d'identifier le pays où est domicilié le travailleur.

DOMAINE DE DEFINITION: Voir Annexe 5 - Liste des codes pays.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 5

"Présence" est modifiée:

PRESENCE: Obligatoire si le NISS n'est pas connu (NISS égal à zéro).

FORMAT:

"Code anomalie sur accusé de réception" est modifié:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00035-001	B
Non numérique	00035-002	B
Pas dans le domaine de définition	00035-008	B
Longueur incorrecte	00035-093	B

NUMERO DE ZONE: 00119	VERSION: 2002/4	DATE DE PUBLICATION: 28/11/2002

Message 1 : déclaration - NATIONALITE DU TRAVAILLEUR
(Label XML : Nationality)

BLOC FONCTIONNEL: Personne physique
Code(s): 90017
Label(s) xml: NaturalPerson

DESCRIPTION: Code indiquant la nationalité du travailleur.

DOMAINE DE DEFINITION: Voir Annexe 5 - Liste des codes pays.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 5

PRESENCE: Obligatoire si le NISS n'est pas connu (NISS égal à zéro).

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00119-001	B
Non numérique	00119-002	B
Pas dans le domaine de définition	00119-008	B
Longueur incorrecte	00119-093	B

NUMERO DE ZONE: 00167	VERSION: 2002/4	DATE DE PUBLICATION: 28/11/2002

Message 1 : déclaration - NUMERO DE LA CARTE D'IDENTITE SOCIALE
(Label XML : SIS)

"Bloc fonctionnel" est modifié:

BLOC FONCTIONNEL: Personne physique
Code(s): 90017
Label(s) xml: NaturalPerson

DESCRIPTION: Numéro de la carte d'identité sociale d'une personne physique (SIS).

DOMAINE DE DEFINITION: Nombre de 10 chiffres.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 10

PRESENCE: Obligatoire si l'employeur peut disposer de la carte SIS du travailleur

FORMAT:

"Code anomalie sur accusé de réception" est modifié:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non numérique	00167-002	B
Longueur incorrecte	00167-093	B

NUMERO DE ZONE: 00168	VERSION: 2002/4	DATE DE PUBLICATION: 28/11/2002

Message 1 : déclaration - COMMUNE - LIEU DE NAISSANCE DU TRAVAILLEUR
(Label XML : WorkerBirthplace)

"Bloc fonctionnel" est modifié:

BLOC FONCTIONNEL: Personne physique
Code(s): 90017
Label(s) xml: NaturalPerson

DESCRIPTION: Nom d'une commune.
Nom de la commune du lieu de naissance de la personne physique.

DOMAINE DE DEFINITION:

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Alphanumérique

LONGUEUR: 40

"Présence" est modifiée:

PRESENCE: Obligatoire si le NISS n'est pas connu (NISS égal à zéro).

FORMAT:

"Code anomalie sur accusé de réception" est modifié:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00168-001	B
Longueur incorrecte	00168-093	B

NUMERO DE ZONE: 00169	VERSION: 2002/4	DATE DE PUBLICATION: 28/11/2002

Message 1 : déclaration - CODE PAYS DU LIEU DE NAISSANCE DU TRAVAILLEUR
(Label XML : WorkerBirthplaceCountry)

"Bloc fonctionnel" est modifié:

BLOC FONCTIONNEL: Personne physique
Code(s): 90017
Label(s) xml: NaturalPerson

DESCRIPTION: Code permettant d'identifier un pays.
Code permettant de déterminer de façon unique le pays du lieu de naissance de la personne physique.

DOMAINE DE DEFINITION: Voir Annexe 5 - Liste des codes pays.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 5

"Présence" est modifiée:

PRESENCE: Obligatoire si le NISS n'est pas connu (NISS égal à zéro).

FORMAT:

"Code anomalie sur accusé de réception" est modifié:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00169-001	B
Non numérique	00169-002	B
Pas dans le domaine de définition	00169-008	B
Longueur incorrecte	00169-093	B

NUMERO DE ZONE: 00189	VERSION: 2002/4	DATE DE PUBLICATION: 28/11/2002

Message 1 : déclaration - UNITE DE TEMPS DE LA REMUNERATION
(Label XML : RemunerationTimeUnit)

"Bloc fonctionnel" est modifié:

BLOC FONCTIONNEL: Base calcul indemnités/allocations
Code(s): 90032
Label(s) xml: CalculationBaseAllowance

"Description" est modifiée:

DESCRIPTION: Code indiquant une unité de temps.
Code indiquant l'unité de temps en vue de la détermination de la rémunération journalière moyenne.

DOMAINE DE DEFINITION:
1 = heure
2 = jour
3 = semaine
4 = mois
5 = trimestre
6 = année

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 1

PRESENCE: Indispensable

FORMAT:

"Code anomalie sur accusé de réception" est modifié:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00189-001	B
Non numérique	00189-002	B
Pas dans le domaine de définition	00189-008	B
Longueur incorrecte	00189-093	B

NUMERO DE ZONE: 00190	VERSION: 2002/4	DATE DE PUBLICATION: 28/11/2002

Message 1 : déclaration - CYCLE
(Label XML : Cycle)

"Bloc fonctionnel" est modifié:

BLOC FONCTIONNEL: Base calcul indemnités/allocations
Code(s): 90032
Label(s) xml: CalculationBaseAllowance

"Description" est modifiée:

DESCRIPTION: Nombre qui indique une période clôturée, exprimée en un nombre d'unités de temps, en vue du calcul de la rémunération journalière moyenne pour un travailleur qui a une rémunération variable ; cette zone n'est dès lors pas remplie pour les travailleurs qui ont une rémunération fixe.
Pour les travailleurs qui ont une rémunération variable, l'unité de temps doit être la semaine, le mois, le trimestre ou l'année.

"Domaine de définition" est modifié:

DOMAINE DE DEFINITION: Nombre entier et élément de [1; 52].

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

"Longueur" est modifiée:

LONGUEUR: 2

PRESENCE: Facultative

FORMAT:

"Code anomalie sur accusé de réception" est modifié:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non numérique	00190-002	B
Pas dans le domaine de définition	00190-008	B
Incompatibilité unité de temps	00190-063	B
Longueur incorrecte	00190-093	B

NUMERO DE ZONE: 00191	VERSION: 2002/4	DATE DE PUBLICATION: 28/11/2002

Message 1 : déclaration - MONTANT DE BASE DE LA REMUNERATION
(Label XML : RemunerationBasisAmount)

"Bloc fonctionnel" est modifié:

BLOC FONCTIONNEL: Base calcul indemnités/allocations
Code(s): 90032
Label(s) xml: CalculationBaseAllowance

"Description" est modifiée:

DESCRIPTION: Le total des montants ou avantages correspondant suivant le cas, à l'unité de temps ou à l'unité de temps et au cycle, exprimé en cents, auquel peut prétendre le travailleur en exécution de son contrat de travail et sur lequel des retenues sont dues pour la sécurité sociale, à l'exclusion de la rémunération portant sur les heures supplémentaires définies à l'article 29 de la loi sur le travail du 16 mars 1971, du pécule de vacances double et complémentaire et de la prime de fin d'année.
Cette zone est uniquement valable pour les rémunérations dont l'unité est le jour, la semaine, le mois, le trimestre et l'année.

DOMAINE DE DEFINITION: un nombre composé de maximum 10 chiffres en cents.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 10

PRESENCE: Obligatoire si le travailleur est payé par jour, à la semaine, par mois, par trimestre ou par an

FORMAT:

"Code anomalie sur accusé de réception" est modifié:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00191-001	B
Non numérique	00191-002	B
Interdit	00191-005	B
Longueur incorrecte	00191-093	B

NUMERO DE ZONE: 00192	VERSION: 2002/4	DATE DE PUBLICATION: 28/11/2002

Message 1 : déclaration - MONTANT DE BASE DE LA REMUNERATION POUR LES TRAVAILLEURS PAYES A L'HEURE
(Label XML : PieceTaskServicesCommissionRemunerationBasisAmount)

"Bloc fonctionnel" est modifié:

BLOC FONCTIONNEL: Base calcul indemnités/allocations
Code(s): 90032
Label(s) xml: CalculationBaseAllowance

"Description" est modifiée:

DESCRIPTION: Le total des montants ou avantages correspondant à l'unité de temps 1 (= l'heure), exprimé en centièmes de cents, auquel peut prétendre le travailleur en exécution de son contrat de travail et sur lequel des retenues sont dues pour la sécurité sociale, à l'exclusion de la rémunération portant sur les heures supplémentaires définies à l'article 29 de la loi sur le travail du 16 mars 1971, du pécule de vacances double et complémentaire et de la prime de fin d'année.
Cette zone est uniquement valable pour le rémunérations dont l'unité est l'heure.

DOMAINE DE DEFINITION: un nombre composé de maximum 10 chiffres en centième de cents.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 10

PRESENCE: Obligatoire si le travailleur est payé par heure.

FORMAT:

"Code anomalie sur accusé de réception" est modifié:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00192-001	B
Non numérique	00192-002	B
Interdit	00192-005	B
Longueur incorrecte	00192-093	B

NUMERO DE ZONE: 00126	VERSION: 2002/4	DATE DE PUBLICATION: 28/11/2002

Message 1 : déclaration - ZONE TEXTE LIBRE
(Label XML : CommentOfDeclaration)

"Bloc fonctionnel" est modifié:

BLOC FONCTIONNEL: Commentaire déclaration
Code(s): 90036
Label(s) xml: CommentDeclaration

DESCRIPTION: Cette zone permet à l'employeur de joindre toute information qu'il estime nécessaire pour la déclaration du risque social concerné.

DOMAINE DE DEFINITION:

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Alphanumérique

LONGUEUR: 200

PRESENCE: Facultative

FORMAT:

"Code anomalie sur accusé de réception" est modifié:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Longueur incorrecte	00126-093	B

NUMERO DE ZONE: 00103	VERSION: 2002/4	DATE DE PUBLICATION: 28/11/2002

Message 1 : déclaration - ZONE COMMENTAIRE RELATIVE À LA GRILLE DE TRAVAIL
(Label XML : CommentAboutWorkSchedule)

"Bloc fonctionnel" est modifié:

BLOC FONCTIONNEL: Commentaire grille de travail
Code(s): 90037
Label(s) xml: CommentWorkGrid

DESCRIPTION: Description du cycle d'occupation.
Cette zone de commentaire permet à l'employeur de décrire le régime de travail en l'absence de précisions suffisantes dans la grille T. L'employeur est tenu d'y consigner tous les éléments en sa possession, tels que le nombre de semaines du cycle, le nombre de jours prestés par semaine ainsi que toute autre précision susceptible de guider les institutions du secteur du chômage dans le cadre de leurs missions.

DOMAINE DE DEFINITION:

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Alphanumérique

LONGUEUR: 200

PRESENCE: Obligatoire si la zone indication des jours relatifs à la grille de travail et la zone nombre d'heures relatives à la grille de travail ne sont pas remplies

FORMAT:

"Code anomalie sur accusé de réception" est modifié:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00103-001	B
Longueur incorrecte	00103-093	B

NUMERO DE ZONE: 00388	VERSION: 2002/4	DATE DE PUBLICATION: 28/11/2002

Message 1 : déclaration - MOIS DU PREMIER JOUR DE VACANCES JEUNES
(Label XML : MonthOfYoungAnnualHolidays)

"Bloc fonctionnel" est modifié:

BLOC FONCTIONNEL: Déclaration annuelle allocations vacances jeunes
Code(s): 90043
Label(s) xml: AnnualDclYoungHolidays

DESCRIPTION: Désignation du mois dans lequel est compris le premier jour de vacances jeunes.

"Domaine de définition" est modifié:

DOMAINE DE DEFINITION: AAAA-MM est un élément de [2003-04 ; 2099-12].
Le mois du premier jour de vacances jeunes ne peut pas être postérieur au mois en cours.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Alphanumérique

LONGUEUR: 7

PRESENCE: Indispensable

FORMAT: AAAA-MM
. AAAA est l'année
. MM est le mois

"Code anomalie sur accusé de réception" est modifié:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00388-001	B
Pas dans le domaine de définition	00388-008	B
Invalide	00388-003	B

NUMERO DE ZONE: 00110	VERSION: 2002/4	DATE DE PUBLICATION: 28/11/2002

Message 1 : déclaration - STATUT DE L'ATTESTATION
(Label XML : AttestationStatus)

"Bloc fonctionnel" est modifié:

BLOC FONCTIONNEL: Formulaire
Code(s): 90059
Label(s) xml: Form

DESCRIPTION:

"Domaine de définition" est modifié:

DOMAINE DE DEFINITION:
0 : Original
1: Modification
2 : Duplicata
3 : Annulation
4 : Révision
Les valeurs permises sont "0", "1", "3".

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 1

PRESENCE: Indispensable

FORMAT:

"Code anomalie sur accusé de réception" est modifié:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00110-001	B
Non numérique	00110-002	B
Pas dans le domaine de définition	00110-008	B
Longueur incorrecte	00110-093	B

NUMERO DE ZONE: 00218	VERSION: 2002/4	DATE DE PUBLICATION: 28/11/2002

Message 1 : déclaration - DATE DE CREATION DU FORMULAIRE
(Label XML : FormCreationDate)

"Bloc fonctionnel" est modifié:

BLOC FONCTIONNEL:

Formulaire
Code(s): 90059
Label(s) xml: English (Formulaire)

DESCRIPTION:

Date à laquelle le formulaire est créé.

"Domaine de définition" est modifié:

DOMAINE DE DEFINITION:

AAAA est un élément de [année en cours -1 ; année en cours] ;
La date ne peut pas se trouver dans le futur.
Cette date n'est pas antérieure à avril 2003.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Alphanumérique

LONGUEUR: 10

PRESENCE: Indispensable

FORMAT:

AAAA-MM-JJ
· AAAA est l'année
· MM est le mois
. JJ est le jour

"Code anomalie sur accusé de réception" est modifié:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00218-001	B
Invalide	00218-003	B
Pas dans le domaine de définition	00218-008	B

NUMERO DE ZONE: 00296	VERSION: 2002/4	DATE DE PUBLICATION: 28/11/2002

Message 1 : déclaration - IDENTIFICATION DU FORMULAIRE
(Label XML : Identification)

"Bloc fonctionnel" est modifié:

BLOC FONCTIONNEL: Formulaire
Code(s): 90059
Label(s) xml: English (Formulaire)

DESCRIPTION: Elle permet d'identifier le contenu général du formulaire en indiquant :
· le(s) secteur(s) au(x)quel(s) le formulaire est destiné ;
· le scénario sur lequel porte ce formulaire.
Le scénario est la collection maximale de blocs fonctionnels dans une certaine situation. Dans un scénario, le message est constitué d'éléments de la collection maximale. Dans le cadre d'un scénario, plusieurs messages différents (= n'ayant pas la même collection de blocs fonctionnels) peuvent être envoyés ; les blocs de ces messages proviennent de la collection maximale.

"Domaine de définition" est modifié:

DOMAINE DE DEFINITION: Voir annexe 11 - Identification du formulaire.

Cette zone doit avoir comme valeur "WECH009" (= Chômage scénario 9 - Déclaration du droit aux vacances jeunes).

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Alphanumérique

LONGUEUR: 7

PRESENCE: Indispensable

FORMAT:

"Code anomalie sur accusé de réception" est modifié:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00296-001	B
Pas dans le domaine de définition	00296-008	B
Longueur incorrecte	00296-093	B

NUMERO DE ZONE: 00297	VERSION: 2002/4	DATE DE PUBLICATION: 28/11/2002

Message 1 : déclaration - TYPE DU FORMULAIRE
(Label XML : TypeForm)

"Bloc fonctionnel" est modifié:

BLOC FONCTIONNEL: Formulaire
Code(s): 90059
Label(s) xml: English (Formulaire)

DESCRIPTION: Le type indique la nature du formulaire électronique.

"Domaine de définition" est modifié:

DOMAINE DE DEFINITION:
RE = REQUEST - le formulaire contient une demande de renseignements
PA = PROVISIONAL ANSWER - le formulaire contient une réponse provisoire à une demande de renseignements ou à une communication de renseignements
FA = FINAL ANSWER - le formulaire contient une réponse définitive à une demande de renseignements ou à une communication de renseignements
SU = SUBMISSON - le formulaire communique des renseignements

Cette zone doit avoir comme valeur "SU".

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Alphanumérique

LONGUEUR: 2

PRESENCE: Indispensable

FORMAT:

"Code anomalie sur accusé de réception" est modifié:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00297-001	B
Pas dans le domaine de définition	00297-008	B
Longueur incorrecte	00297-093	B

NUMERO DE ZONE: 00299	VERSION: 2002/4	DATE DE PUBLICATION: 28/11/2002

Message 1 : déclaration - HEURE PRECISE DE CREATION DU FORMULAIRE
(Label XML : FormCreationHour)

"Bloc fonctionnel" est modifié:

BLOC FONCTIONNEL: Formulaire
Code(s): 90059
Label(s) xml: English (Formulaire)

DESCRIPTION: Moment précis, exprimé en heures, minutes, secondes et millièmes de secondes.

DOMAINE DE DEFINITION:
HH est un élément de [00;23]
MM est un élément de [00;59]
SS est un élément de [00;59]
SSS un élément de [000;999]

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Alphanumérique

LONGUEUR: 12

PRESENCE: Indispensable

FORMAT:
HH:MM:SS.SSS
. HH sont les heures
. MM sont les minutes
. SS sont les secondes
. SSS sont les millièmes de secondes

"Code anomalie sur accusé de réception" est modifié:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00299-001	B
Invalide	00299-003	B

NUMERO DE ZONE: 00036	VERSION: 2002/4	DATE DE PUBLICATION: 28/11/2002

Message 1 : déclaration - CATEGORIE DE L'EMPLOYEUR
(Label XML : EmployerClass)

"Bloc fonctionnel" est modifié:

BLOC FONCTIONNEL: Lien ligne travailleur
Code(s): 90063
Label(s) xml: WorkerRecordLink

"Description" est modifiée:

DESCRIPTION: L'indice de catégorie permet de différencier les employeurs selon leurs obligations en fonction de particularités propres à l'activité exercée. Il est attribué par l'ONSS ou l'ONSS-APL selon que l'employeur est immatriculé à l'ONSS ou l'ONSS-APL.
Pour l'ONSS-APL, cette indication de catégorie détermine les obligations de cotisations des administrations en fonction du régime de vacances qu'elles appliquent à leurs membres du personnel contractuels ou du règlement de pension auquel sont affiliés leurs membres du personnel nommés à titre définitif.

"Domaine de définition" est modifié:

DOMAINE DE DEFINITION: Nombre de 3 chiffres attribué par l'ONSS ou l'ONSS-APL.

Pour les valeurs admises pour l'ONSS-APL, voir l'annexe 29 - Liste des indices des différentes catégories d'employeurs APL.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 3

PRESENCE: Indispensable

FORMAT:

"Code anomalie sur accusé de réception" est modifié:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00036-001	B
Non numérique	00036-002	B
Invalide	00036-003	B
Pas dans le domaine de définition	00036-008	B
Incompatibilité trimestre	00036-034	B
Non repris au répertoire pour le trimestre de déclaration	00036-051	B

NUMERO DE ZONE: 00037	VERSION: 2002/4	DATE DE PUBLICATION: 28/11/2002

Message 1 : déclaration - CODE TRAVAILLEUR
(Label XML : WorkerCode)

"Bloc fonctionnel" est modifié:

BLOC FONCTIONNEL: Lien ligne travailleur
Code(s): 90063
Label(s) xml: WorkerRecordLink

DESCRIPTION: Ce code permet d'identifier le type de travailleur pour lequel une cotisation spécifique est exigée (cotisation ordinaire, cotisation FAT - FMP, cotisation spéciale prépensionné, cotisation spéciale personnel statutaire licencié ou cotisation spéciale étudiant).

"Domaine de définition" est modifié:

DOMAINE DE DEFINITION: Pour l'ONSS, voir annexe 2 - Liste des codes travailleurs pour lesquels des cotisations sont dues ; uniquement les codes travailleurs pour lesquels la présence est égale à 1 ou 3.
Pour l'ONSS-APL, voir annexe 28 - Liste des codes travailleurs pour lesquels des cotisations sont dues APL ; seules les valeurs de l'annexe 28 sont admises.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 3

PRESENCE: Indispensable

FORMAT:

"Code anomalie sur accusé de réception" est modifié:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00037-001	B
Non numérique	00037-002	B
Invalide	00037-003	B
Pas dans le domaine de définition	00037-008	B
Incompatibilité trimestre - catégorie employeur	00037-035	B

NUMERO DE ZONE: 00430	VERSION: 2002/4	DATE DE PUBLICATION: 28/11/2002

Message 1 : déclaration - IDENTIFICATION DU RISQUE
(Label XML : IdentificationOfRisk)

"Bloc fonctionnel" est modifié:

BLOC FONCTIONNEL: Identification du risque
Code(s): 90064
Label(s) xml: RiskIdentification

DESCRIPTION: Identifie le risque.

DOMAINE DE DEFINITION: Voir annexe 12 - Identification du risque.

Cette zone doit avoir comme valeur "001" (= Déclaration annuelle vacances jeunes).

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 3

PRESENCE: Indispensable

FORMAT:

"Code anomalie sur accusé de réception" est modifié:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00430-001	B
Non numérique	00430-002	B
Pas dans le domaine de définition	00430-008	B
Longueur incorrecte	00430-093	B

NUMERO DE ZONE: 00101	VERSION: 2002/4	DATE DE PUBLICATION: 28/11/2002

Message 1 : déclaration - INDICATION DES JOURS RELATIFS A LA GRILLE DE TRAVAIL
(Label XML : DaysIndicatorAboutWorkSchedule)

"Bloc fonctionnel" est modifié:

BLOC FONCTIONNEL: Indication jours et heures
Code(s): 90065
Label(s) xml: IndicationDaysAndHours

DESCRIPTION: Codes indiquant les jours relatifs à la grille de travail.

DOMAINE DE DEFINITION:
1. lundi première semaine
2. mardi première semaine
3. mercredi première semaine
4. jeudi première semaine
5. vendredi première semaine
6. samedi première semaine
7. dimanche première semaine
8. lundi deuxième semaine
9. mardi deuxième semaine
10. mercredi deuxième semaine
11. jeudi deuxième semaine
12. vendredi deuxième semaine
13. samedi deuxième semaine
14. dimanche deuxième semaine
15. lundi troisième semaine
16. mardi troisième semaine
17. mercredi troisième semaine
18. jeudi troisième semaine
19. vendredi troisième semaine
20. samedi troisième semaine
21. dimanche troisième semaine
22. lundi quatrième semaine
23. mardi quatrième semaine
24. mercredi quatrième semaine
25. jeudi quatrième semaine
26. vendredi quatrième semaine
27. samedi quatrième semaine
28. dimanche quatrième semaine

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 2

"Présence" est modifiée:

PRESENCE: Obligatoire si les prestations peuvent être clairement réparties en heures.

FORMAT:

"Code anomalie sur accusé de réception" est modifié:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non numérique	00101-002	B
Pas dans le domaine de définition	00101-008	B
Longueur incorrecte	00101-093	B

NUMERO DE ZONE: 00102	VERSION: 2002/4	DATE DE PUBLICATION: 28/11/2002

Message 1 : déclaration - NOMBRE D'HEURES RELATIVES A LA GRILLE DE TRAVAIL
(Label XML : HoursNumberAboutWorkSchedule)

"Bloc fonctionnel" est modifié:

BLOC FONCTIONNEL: Indication jours et heures
Code(s): 90065
Label(s) xml: IndicationDaysAndHours

DESCRIPTION: Nombre d'heures par jour relatives à la grille de travail.

"Domaine de définition" est modifié:

DOMAINE DE DEFINITION: Nombre entier et élément de [0; 1400].
Attention : les heures sont exprimées en centièmes d'heures.
Exemple : 7 heures 40 est exprimé sous la forme : 766.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 4

PRESENCE: Obligatoire si la zone Indication des jours relatifs à la grille de travail est remplie

FORMAT:

"Code anomalie sur accusé de réception" est modifié:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00102-001	B
Non numérique	00102-002	B
Pas dans le domaine de définition	00102-008	B
Longueur incorrecte	00102-093	B

NUMERO DE ZONE: 00011	VERSION: 2002/4	DATE DE PUBLICATION: 28/11/2002

Message 1 : déclaration - NUMERO D'IMMATRICULATION ONSS
(Label XML : NOSSRegistrationNbr)

"Bloc fonctionnel" est modifié:

BLOC FONCTIONNEL: Lien déclaration employeur
Code(s): 90067
Label(s) xml: English (Déclaration employeur)

"Description" est modifiée:

DESCRIPTION: Chaque employeur, qu'il soit une personne physique, un groupement de personnes physiques ou une personne morale, qui occupe du personnel soumis à la loi du 27 juin 1969, doit être inscrit à l'ONSS. Il s'agit d'un numéro d'immatriculation à l'ONSS définitif.
Si la déclaration concerne un employeur immatriculé à l'ONSS alors le matricule ONSS-APL ne peut être transmis

DOMAINE DE DEFINITION: Nombre entier et élément de [100006;199999934] pour les numéros définitifs.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 9

PRESENCE: Indispensable

FORMAT: NNNNNNNCC
. NNNNNNN est le numéro
· CC est le numéro de contrôle.

"Code anomalie sur accusé de réception" est modifié:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00011-001	B
Non numérique	00011-002	B
Nombre de contrôle invalide	00011-004	B
Pas dans le domaine de définition	00011-008	B
Non repris au répertoire pour le trimestre de déclaration	00011-051	B
Longueur incorrecte	00011-093	B

NUMERO DE ZONE: 00012	VERSION: 2002/4	DATE DE PUBLICATION: 28/11/2002

Message 1 : déclaration - NOTION CURATELLE
(Label XML : Trusteeship)

"Bloc fonctionnel" est modifié:

BLOC FONCTIONNEL: Lien déclaration employeur
Code(s): 90067
Label(s) xml: English (Déclaration employeur); EmployerDeclarationLink

DESCRIPTION: Code qui indique si une déclaration se rapporte à une période pendant laquelle elle est sous curatelle.

DOMAINE DE DEFINITION:
0 = période pendant laquelle elle n'est pas sous la curatelle
1 = période pendant laquelle elle est sous curatelle

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 1

PRESENCE: Indispensable

FORMAT:

"Code anomalie sur accusé de réception" est modifié:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00012-001	B
Non numérique	00012-002	B
Pas dans le domaine de définition	00012-008	B
Incompatibilité avec le répertoire	00012-022	B
Longueur incorrecte	00012-093	B

NUMERO DE ZONE: 00014	VERSION: 2002/4	DATE DE PUBLICATION: 28/11/2002

Message 1 : déclaration - NUMERO UNIQUE D'ENTREPRISE
(Label XML : CompanyID)

"Bloc fonctionnel" est modifié:

BLOC FONCTIONNEL: Lien déclaration employeur; Lien déclaration employeur ONSS-APL
Code(s): 90067; 90168
Label(s) xml: English (Déclaration employeur); EmployerDeclarationLink

"Description" est modifiée:

DESCRIPTION: Numéro qui identifie de manière unique un employeur, qu'il s'agisse d'une personne physique, d'un groupement de personnes physiques ou d'une personne morale.

"Domaine de définition" est modifié:

DOMAINE DE DEFINITION:
Nombre entier positif et élément de [0;1999999943].
Si le numéro unique d'entreprise n'est pas connu, la valeur à renseigner est zéro.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 10

PRESENCE: Indispensable

FORMAT:

"Code anomalie sur accusé de réception" est modifié:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00014-001	B
Non numérique	00014-002	B
Invalide	00014-003	B
Nombre de contrôle invalide	00014-004	B
Pas dans le domaine de définition	00014-008	B

NUMERO DE ZONE: 00016	VERSION: 2002/4	DATE DE PUBLICATION: 28/11/2002

Message 1 : déclaration - CONVERSION EN REGIME 5
(Label XML : System5)

"Bloc fonctionnel" est modifié:

BLOC FONCTIONNEL:

Lien déclaration employeur; Lien déclaration employeur ONSS-APL
Code(s): 90067; 90168
Label(s) xml: English (Déclaration employeur); EmployerDeclarationLink

DESCRIPTION:

Code qui indique que les données de temps de travail (nombre de jours par semaine du régime de travail et nombre de jours de la prestation et les jours de vacances) sont converties.
Ces données sont alors déclarées sur base d'un régime de travail de cinq jours par semaine.
En cas de conversion, TOUTES les prestations de TOUTES les occupations, inclus les prestations déclarées à titre indicatif (maladie, chômage, accident du travail, etc.), doivent être converties.

DOMAINE DE DEFINITION:

0 = données non converties
1 = données converties
Cette zone doit avoir comme valeur "0".

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 1

PRESENCE: Indispensable

FORMAT:

"Code anomalie sur accusé de réception" est modifié:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00016-001	B
Non numérique	00016-002	B
Pas dans le domaine de définition	00016-008	B
Longueur incorrecte	00016-093	B

NUMERO DE ZONE: 00044	VERSION: 2002/4	DATE DE PUBLICATION: 28/11/2002

Message 1 : déclaration - DATE DE DEBUT DE L'OCCUPATION
(Label XML : OccupationStartingDate)

"Bloc fonctionnel" est modifié:

BLOC FONCTIONNEL:

Lien occupation
Code(s): 90068
Label(s) xml: English (Occupation de la ligne travailleur)

DESCRIPTION:

Il s'agit de la date de début de l'occupation sur laquelle porte la déclaration.
Si l'occupation du travailleur n'a pas changé depuis son entrée en service chez l'employeur, cette date correspond à la date d'entrée en service chez l'employeur.
Si l'occupation a été modifiée (exemple : le travailleur est passé d'un régime de travail à temps plein à un régime de travail à temps partiel, la fraction de l'occupation a été modifiée, etc.), la date de début de l'occupation correspond au début de la période à laquelle se rapportent les nouvelles données de l'occupation.
Lorsqu'il est mis fin au contrat de travail et que des indemnités de rupture sont payées au travailleur, il y a lieu de déclarer les différentes périodes couvertes par une indemnité de rupture sous la forme d'une nouvelle occupation par période. Il s'agit alors de la date de début de la période couverte par l'indemnité de rupture.

"Domaine de définition" est modifié:

DOMAINE DE DEFINITION:

Lorsque l'occupation concerne une période couverte par des indemnités de rupture,
- l'année doit être un élément de [année de la déclaration ; année de la déclaration + 7].
- la date doit être supérieure ou égale à la date de début du trimestre ONSS.
La date de début de l'occupation ne peut pas être antérieure à l'année civile qui précède l'année dans laquelle tombe le mois du premier jour de vacances jeunes et ne peut pas être postérieure au mois du premier jour de vacances jeunes.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Alphanumérique

LONGUEUR: 10

PRESENCE: Indispensable

FORMAT:

AAAA-MM-JJ
· AAAA est l'année
· MM est le mois
. JJ est le jour

"Code anomalie sur accusé de réception" est modifié:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00044-001	B
Invalide	00044-003	B
Incompatibilité mois du premier jour de vacances jeunes	00044-150	B

NUMERO DE ZONE: 00045	VERSION: 2002/4	DATE DE PUBLICATION: 28/11/2002

Message 1 : déclaration - DATE DE FIN DE L'OCCUPATION
(Label XML : OccupationEndingDate)

"Bloc fonctionnel" est modifié:

BLOC FONCTIONNEL:

Lien occupation
Code(s): 90068
Label(s) xml: English (Occupation de la ligne travailleur)

DESCRIPTION:

Il s'agit de la date de fin de l'occupation sur laquelle porte la déclaration.
Si l'occupation du travailleur est inchangée et continue le trimestre suivant, cette date n'est pas complétée.
Si la fin de l'occupation a comme conséquence que le lien de subordination entre le travailleur et l'employeur est rompu, cette date correspond à la date de sortie chez l'employeur.
Lorsqu'il est mis fin au contrat de travail et que des indemnités de rupture sont payées au travailleur, il y a lieu de déclarer les différentes périodes couvertes par une indemnité de rupture sous la forme d'une nouvelle occupation par période. Il s'agit alors de la date de fin de la période couverte par l'indemnité de rupture.

DOMAINE DE DEFINITION:

Lorsque l'occupation ne concerne pas une période couverte par des indemnités de rupture, elle doit être comprise entre les dates de début et de fin du trimestre ONSS.
Lorsque l'occupation concerne une période couverte par des indemnités de rupture,
- l'année doit être un élément de [année de la déclaration ; année de la déclaration + 7] et doit être égale à l'année de la date de début de l'occupation.
- la date doit être supérieure ou égale à la date de début du trimestre ONSS.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Alphanumérique

LONGUEUR: 10

PRESENCE: Obligatoire si l'occupation se termine dans le courant du trimestre de la déclaration ou lorsqu'il s'agit d'une occupation correspondant à une période couverte par une indemnité de rupture.

FORMAT: AAAA-MM-JJ
· AAAA est l'année
· MM est le mois
. JJ est le jour

"Code anomalie sur accusé de réception" est modifié:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Invalide	00045-003	B
Date de fin inférieure à la date de début	00045-014	B

NUMERO DE ZONE: 00046	VERSION: 2002/4	DATE DE PUBLICATION: 28/11/2002

Message 1 : déclaration - NUMERO DE COMMISSION PARITAIRE
(Label XML : JointCommissionNbr)

"Bloc fonctionnel" est modifié:

BLOC FONCTIONNEL: Lien occupation
Code(s): 90068
Label(s) xml: English (Occupation de la ligne travailleur)

DESCRIPTION: Numéro de commission paritaire dont relève le travailleur dans le cadre de l'occupation déclarée.
Une liste officielle mise à jour des commissions et sous-commissions paritaires est publiée chaque année au Moniteur Belge.

DOMAINE DE DEFINITION:
- CCC : Les commissions paritaires ; suite de 3 chiffres, cadrée à gauche.
- CCC.CC : Les sous-commissions paritaires ; suite de 3 chiffres suivie d'un point et de 2 chiffres, cadrée à gauche.
- Si le travailleur ne ressort d'aucune commission paritaire ou sous-commision paritaire, la valeur à remplir est 999.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Alphanumérique

LONGUEUR: 9

PRESENCE: Indispensable

FORMAT: CCC ou CCC.CC

"Code anomalie sur accusé de réception" est modifié:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00046-001	B
Invalide	00046-003	B
Incompatibilité code travailleur	00046-030	B
Incompatibilité trimestre - catégorie employeur	00046-035	NP

NUMERO DE ZONE: 00047	VERSION: 2002/4	DATE DE PUBLICATION: 28/11/2002

Message 1 : déclaration - NOMBRE DE JOURS PAR SEMAINE DU REGIME DE TRAVAIL
(Label XML : WorkingDaysSystem)

"Bloc fonctionnel" est modifié:

BLOC FONCTIONNEL: Lien occupation
Code(s): 90068
Label(s) xml: English (Occupation de la ligne travailleur)

DESCRIPTION: Si le régime de travail hebdomadaire est fixe, il s'agit du nombre de jours par semaine du travailleur. Le régime de travail est dit fixe lorsque le travailleur travaille un nombre fixe de jours par semaine. Il peut alors prendre les valeurs 1, 2, 3, 4, 5, 6 ou 7 jours/semaine.
Si le régime de travail hebdomadaire est variable, il s'agit du nombre moyen de jours par semaine durant lesquels le travailleur est censé effectuer un travail en tenant compte des jours de travail presents dans un cycle complet de travail.

"Domaine de définition" est modifié:

DOMAINE DE DEFINITION: Nombre entier positif et élément de [1; 700].
0 si le travailleur est en interruption complète de la carrière professionnelle.
En cas de conversion des prestations en régime 5 jours/semaine, il doit être égal à 500.
Attention : les jours sont exprimés en centièmes de jours.
Exemples :
- 5 jours/semaine est exprimé sous la forme : 500.
- 2,66 jours/semaine est exprimé sous la forme : 266.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 3

"Présence" est modifiée:

PRESENCE: Facultative

FORMAT:

"Code anomalie sur accusé de réception" est modifié:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non numérique	00047-002	B
Pas dans le domaine de définition	00047-008	B
Longueur incorrecte	00047-093	B

NUMERO DE ZONE: 00048	VERSION: 2002/4	DATE DE PUBLICATION: 28/11/2002

Message 1 : déclaration - NOMBRE MOYEN D'HEURES PAR SEMAINE DU TRAVAILLEUR
(Label XML : MeanWorkingHours)

"Bloc fonctionnel" est modifié:

BLOC FONCTIONNEL: Lien occupation
Code(s): 90068
Label(s) xml: English (Occupation de la ligne travailleur)

DESCRIPTION: Nombre moyen d'heures par semaine (exprimé en centièmes d'heures) pendant lesquelles le travailleur est censé effectuer un travail conformément à son contrat de travail, abstraction faite d'éventuelles suspension du contrat.
Pour un travailleur en interruption complète de la carrière professionnelle, ce nombre est égal à zéro.
Le nombre moyen d'heures par semaine du travailleur divisé par le nombre moyen d'heures par semaine de la personne de référence définit la fraction d'occupation du travailleur.
Par personne de référence, on entend la personne occupée à temps plein dans la même entreprise ou, à défaut, dans la même branche d'activités, dans une fonction analogue.

"Domaine de définition" est modifié:

DOMAINE DE DEFINITION: [1;4800] pour un travailleur à temps partiel ou assimilé à un travailleur à temps partiel sauf s'il est en interruption complète de la carrière professionnelle.
0 si le travailleur est en interruption complète de la carrière professionnelle.
Attention : Les heures sont exprimées en centièmes d'heures.
Exemples : . 38 heures 20 min. est exprimé sous la forme : 3833
. 38 heures est exprimé sous la forme : 3800
Le nombre moyen d'heures par semaine du travailleur (=Q, zone 00048) doit être inférieur ou égal au nombre moyen d'heures par semaine de la personne de référence (=S, zone 00049).

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 4

PRESENCE: Indispensable

FORMAT:

"Code anomalie sur accusé de réception" est modifié:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00048-001	B
Non numérique	00048-002	B
Pas dans le domaine de définition	00048-008	B
Longueur incorrecte	00048-093	B

NUMERO DE ZONE: 00049	VERSION: 2002/4	DATE DE PUBLICATION: 28/11/2002

Message 1 : déclaration - NOMBRE MOYEN D'HEURES PAR SEMAINE DE LA PERSONNE DE REFERENCE
(Label XML : RefMeanWorkingHours)

"Bloc fonctionnel" est modifié:

BLOC FONCTIONNEL: Lien occupation
Code(s): 90068
Label(s) xml: English (Occupation de la ligne travailleur)

DESCRIPTION: Nombre moyen d'heures par semaine (exprimé en centièmes d'heures) pendant lesquelles la personne de référence est censée effectuer un travail.
C'est le nombre d'heures par semaine d'une personne occupée à temps plein dans la même entreprise, ou, à défaut, dans la même branche d'activités, dans une fonction analogue.
Le nombre moyen d'heures par semaine du travailleur divisé par le nombre moyen d'heures par semaine de la personne de référence définit la fraction d'occupation du travailleur.

DOMAINE DE DEFINITION: [1;4800]
Attention : Les heures sont exprimées en centièmes d'heures.
Exemples : . 38 heures 20 min. est exprimé sous la forme : 3833
. 38 heures est exprimé sous la forme : 3800

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 4

PRESENCE: Indispensable

FORMAT:

"Code anomalie sur accusé de réception" est modifié:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00049-001	B
Non numérique	00049-002	B
Pas dans le domaine de définition	00049-008	B
Longueur incorrecte	00049-093	B

NUMERO DE ZONE: 00053	VERSION: 2002/4	DATE DE PUBLICATION: 28/11/2002

Message 1 : déclaration - STATUT DU TRAVAILLEUR
(Label XML : WorkerStatus)

"Bloc fonctionnel" est modifié:

BLOC FONCTIONNEL: Lien occupation
Code(s): 90068
Label(s) xml: English (Occupation de la ligne travailleur)

DESCRIPTION: Code qui indique si l'occupation est effectuée dans le cadre d'un contrat particulier.

"Domaine de définition" est modifié:

DOMAINE DE DEFINITION: Voir annexe 21 - Liste des valeurs autorisées pour le statut du travailleur.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Alphanumérique

LONGUEUR: 2

"Présence" est modifiée:

PRESENCE: Obligatoire si l'occupation du travailleur est effectuée dans le cadre d'un contrat particulier mentionné à l'annexe 21.

FORMAT:

"Code anomalie sur accusé de réception" est modifié:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Pas dans le domaine de définition	00053-008	B
Longueur incorrecte	00053-093	B

NUMERO DE ZONE: 00054	VERSION: 2002/4	DATE DE PUBLICATION: 28/11/2002

Message 1 : déclaration - NOTION PENSIONNE
(Label XML : Retired)

BLOC FONCTIONNEL: Lien occupation
Code(s): 90068
Label(s) xml: OccupationLink

DESCRIPTION: Code qui indique que la personne continue à exercer une activité professionnelle bien que pensionnée.

DOMAINE DE DEFINITION: 0 = non-pensionné
1 = pensionné

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 1

PRESENCE: Facultative

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non numérique	00054-002	B
Pas dans le domaine de définition	00054-008	B
Longueur incorrecte	00054-093	B

NUMERO DE ZONE: 00055	VERSION: 2002/4	DATE DE PUBLICATION: 28/11/2002

Message 1 : déclaration - TYPE D'APPRENTISSAGE
(Label XML : Apprenticeship)

BLOC FONCTIONNEL: Lien occupation
Code(s): 90068
Label(s) xml: OccupationLink

DESCRIPTION: Code permettant de distinguer les différentes sortes d'apprentis.

DOMAINE DE DEFINITION:
1 = apprenti agréé des classes moyennes
2 = apprenti avec contrat d'apprentissage industriel
3 = apprenti en formation de chef d'entreprise
4 = élèves avec convention d'insertion socio-professionelle reconnue par les communautés et Régions

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 1

PRESENCE: Facultative

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non numérique	00055-002	B
Pas dans le domaine de définition	00055-008	B
Incompatibilité code travailleur	00055-030	B
Longueur incorrecte	00055-093	B

NUMERO DE ZONE: 00221	VERSION: 2002/4	DATE DE PUBLICATION: 28/11/2002

Message 1 : déclaration - TYPE DE LA REFERENCE
(Label XML : ReferenceType)

"Bloc fonctionnel" est modifié:

BLOC FONCTIONNEL: Référence
Code(s): 90082
Label(s) xml: Reference

"Description" est modifiée:

DESCRIPTION: Indique sur quoi porte la référence (00222 Numéro de référence) : sur cette déclaration, sur une déclaration qui est apparentée à cette déclaration ou sur un ensemble de déclarations (= un dossier) auquel appartient cette déclaration.

"Domaine de définition" est modifié:

DOMAINE DE DEFINITION:
1 : la référence porte sur cette déclaration ;
2 : la référence est un numéro de dossier et porte sur le dossier (= ensemble de déclarations) auquel appartient cette déclaration ;
3 : la référence porte sur la déclaration qui doit être annulée par cette déclaration ou sur la déclaration qui doit être remplacée par cette déclaration ;
4 : la référence porte sur une déclaration dans un autre scénario qui est apparentée à cette déclaration.
Cette zone doit avoir comme valeur "1" ou "3".

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 1

PRESENCE: Indispensable

FORMAT:

"Code anomalie sur accusé de réception" est modifié:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00221-001	B
Non numérique	00221-002	B
Pas dans le domaine de définition	00221-008	B
Longueur incorrecte	00221-093	B

NUMERO DE ZONE: 00222	VERSION: 2002/4	DATE DE PUBLICATION: 28/11/2002

Message 1 : déclaration - NUMERO DE REFERENCE
(Label XML : ReferenceNbr)

"Bloc fonctionnel" est modifié:

BLOC FONCTIONNEL: Référence
Code(s): 90082
Label(s) xml: Reference

DESCRIPTION: Le numéro de référence.

DOMAINE DE DEFINITION:

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Alphanumérique

LONGUEUR: 20

PRESENCE: Indispensable

FORMAT:

"Code anomalie sur accusé de réception" est modifié:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00222-001	B
Nombre de contrôle invalide	00222-004	B
Longueur incorrecte	00222-093	B

NUMERO DE ZONE: 00298	VERSION: 2002/4	DATE DE PUBLICATION: 28/11/2002

Message 1 : déclaration - ORIGINE DE LA REFERENCE
(Label XML : ReferenceOrigin)

"Bloc fonctionnel" est modifié:

BLOC FONCTIONNEL: Référence
Code(s): 90082
Label(s) xml: Reference

DESCRIPTION: Valeur indiquant la source authentique d'un numéro de référence.

L'origine indique qui a créé la référence.

DOMAINE DE DEFINITION: 1 = le numéro de référence est attribué par un déclarant (une entreprise, un secrétariat social, un bureau de soft, ...)
2 = le numéro de ticket attribué par la Sécurité Sociale, identifiant de manière unique une déclaration
3 = le numéro de référence est attribué par un secteur de la sécurité sociale

Cette zone doit avoir comme valeur "1" ou "2".

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 1

PRESENCE: Indispensable

FORMAT:

"Code anomalie sur accusé de réception" est modifié:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00298-001	B
Non numérique	00298-002	B
Pas dans le domaine de définition	00298-008	B
Longueur incorrecte	00298-093	B

NUMERO DE ZONE: 00194	VERSION: 2002/4	DATE DE PUBLICATION: 28/11/2002

Message 1 : déclaration - INDICATION DU SECTEUR DE VACANCES
(Label XML : HolidaySectorIndicator)

"Bloc fonctionnel" est modifié:

BLOC FONCTIONNEL: Secteur de vacances
Code(s): 90083
Label(s) xml: HolidaysSector

DESCRIPTION: Indication du secteur de vacances (secteur public ou privé) qui s'applique au travailleur.

DOMAINE DE DEFINITION:
1 = secteur privé
2 = secteur public
3 = pas de secteur applicable

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 1

PRESENCE: Indispensable

FORMAT:

"Code anomalie sur accusé de réception" est modifié:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00194-001	B
Non numérique	00194-002	B
Pas dans le domaine de définition	00194-008	B
Longueur incorrecte	00194-093	B

NUMERO DE ZONE: 00109	VERSION: 2002/4	DATE DE PUBLICATION: 28/11/2002

Message 1 : déclaration - NUMERO D'IMMATRICULATION ONSS-APL
(Label XML : NOSSLPARegistrationNbr)

BLOC FONCTIONNEL: Lien déclaration employeur ONSS-APL
Code(s): 90168
Label(s) xml: NOSSLPAEmployerDeclarationLink

DESCRIPTION: Toute administration locale ou provinciale qui occupe du personnel doit être immatriculée à l'ONSS-APL. Si la déclaration concerne un employeur immatriculé à l'ONSS-APL, alors le matricule ONSS ne peut être transmis.

DOMAINE DE DEFINITION: Nombre entier et élément de [00000197;99999926].

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 8

PRESENCE:

FORMAT: NNNNNNCC
· NNNNNN est le numéro
· CC est le numéro de contrôle.

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00109-001	B
Non numérique	00109-002	B
Nombre de contrôle invalide	00109-004	B
Pas dans le domaine de définition	00109-008	B
Non repris au répertoire pour le trimestre de déclaration	00109-051	B
Longueur incorrecte	00109-093	B

NUMERO DE ZONE: 00156	VERSION: 2002/4	DATE DE PUBLICATION: 28/11/2002

Message 1 : déclaration - CHOIX DE LA LANGUE DU PDF
(Label XML : LanguageCodePdf)

BLOC FONCTIONNEL: Information sur la déclaration
Code(s): 90171
Label(s) xml: DclInformation

DESCRIPTION: Le choix de la langue du document imprimable (pdf).

DOMAINE DE DEFINITION:
1 = Néerlandais
2 = Français
3 = Allemand

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 1

PRESENCE: Indispensable

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00156-001	B
Non numérique	00156-002	B
Pas dans le domaine de définition	00156-008	B
Longueur incorrecte	00156-093	B

Chomage: scenario 9 - ONEM 4 - Annexe numéro 2: Liste des codes travailleurs pour lesquels des cotisations sont dues

Message 1 : déclaration

Version: 2002/4

Date de publication:
28/11/2002

L'annexe est modifiée:Vous trouverez le détail des modifications -en gras- dans les documents Word et PDF

Contenu de l'annexe:

AN2002-2-1Fr2.pd AN2002-2-1Fr2.do AN2002-2-1Fr2.xl AN2002-2-1Fr2.tx AN2002-2-1Fr2.xn

Cotisation supplémentaire

Code	Libellé	Type travailleur	Présence	A partir de	Jusqu' à
809	Cotisation destinée au Fonds d'indemnisation des travailleurs licenciés en cas de fermeture d'entreprises (F.F.E.).	**Cotisation Supplémentaire**	2	1/01/1900	1/01/9999
810	Cotisation spéciale destinée au Fonds d'indemnisation des travailleurs licenciés en cas de fermeture d'entreprises (F.F.E.).	**Cotisation Supplémentaire**	2	1/01/1900	1/01/9999
820	**Cotisation destinée aux Fonds de sécurité d'existence due sur les rémunérations à 108 % des travailleurs manuels (inclus les élèves ouvriers stagiaires et les contractuels subventionnés).** **Pour les employeurs de l'intérim construction (catégories 224, 226, 244, 254), il s'agit des cotisations destinées au Fonds social pour intérimaires et au Fonds de sécurité d'existence de la construction.**	**Cotisation Supplémentaire**	2	1/01/1900	1/01/9999
830	Cotisation destinée aux Fonds de sécurité d'existence (autres que les Fonds Social C.P.N.A.E. (C.P. n° 218) ou du commerce de détail indépendant (C.P. n° 201) et autre que le « Fonds social du secteur socio-culturel des Communautés française et germanophone » pour les employeurs de la catégorie 076), due sur les rémunérations des travailleurs intellectuels (inclus les élèves employés stagiaires et les contractuels subventionnés).	**Cotisation Supplémentaire**	2	1/01/1900	1/01/9999
831	Cotisation destinée au Fonds Social C.P.N.A.E. (C.P. n° 218) due sur les rémunérations des travailleurs intellectuels (inclus les élèves employés stagiaires et les contractuels subventionnés).	**Cotisation Supplémentaire**	2	1/01/1900	1/01/9999
832	Cotisation destinée au Fonds Social du commerce de détail indépendant (C.P. n° 201) due sur les rémunérations des travailleurs intellectuels (inclus les élèves employés stagiaires et les contractuels subventionnés).	**Cotisation Supplémentaire**	2	1/01/1900	1/01/9999
833	Cotisation destinée au « Fonds social du secteur socio-culturel des Communautés française et germanophone » pour les employeurs de la catégorie 076, due sur les rémunérations des travailleurs intellectuels (inclus les élèves employés stagiaires et contractuels subventionnés).	**Cotisation Supplémentaire**	2	1/01/1900	1/01/9999
852	Cotisation destinée aux mesures en faveur de l'emploi et de la formation.	**Cotisation Supplémentaire**	2	1/01/1900	1/01/9999
854	Cotisation destinée à l'accompagnement des chômeurs.	**Cotisation Supplémentaire**	2	1/01/1900	1/01/9999
855	Cotisation spéciale à charge des employeurs de code d'importance 3 à 9, pour les travailleurs soumis à la cotisation de modération salariale (A.R. 401).	**Cotisation Supplémentaire**	2	1/01/1900	1/01/9999
856	Cotisation spéciale pour la sécurité sociale (Loi du 30 mars 1994 portant des dispositions sociales).	**Cotisation Supplémentaire**	2	1/01/1900	1/01/9999
857	Cotisation spéciale à charge des employeurs de code d'importance 3 à 9, pour les travailleurs non soumis à la cotisation de modération salariale (A.R. 401).	**Cotisation Supplémentaire**	2	1/01/1900	1/01/9999
859	Cotisation patronale particulière destinée au financement du chômage temporaire et du complément d'ancienneté pour chômeurs âgés.	**Cotisation Supplémentaire**	2	1/01/1900	1/01/9999
860	Cotisation de solidarité sur l'usage personnel d'un véhicule de société.	**Cotisation Supplémentaire**	2	1/01/1900	1/01/9999

Cotisation FAT- FMP

Code	Libellé	Type travailleur	Présence	A partir de	Jusqu' à
013	Jeunes défavorisés.	Travailleurs manuels	3	1/01/1900	1/01/9999
015	Ouvriers et assimilés, y compris gens de maison.	Travailleurs manuels	3	1/01/1900	1/01/9999
016	Mineurs.	Travailleurs manuels	3	1/01/1900	1/01/9999
027	Elèves-ouvriers et stagiaires.	Travailleurs manuels	3	1/01/1900	1/01/9999
041	Domestiques victimes d'un accident du travail survenu avant le 01/04/1983.	Travailleurs manuels	3	1/01/1900	1/01/9999
045	Domestiques victimes d'un accident du travail à partir du 01/04/1983 ou de maladie professionnelle.	Travailleurs manuels	3	1/01/1900	1/01/9999
487	Elèves-employés et stagiaires.	Travailleurs intellectuels	3	1/01/1900	1/01/9999
493	Médecins en formation de médecin spécialiste. Jeunes défavorisés.	Travailleurs intellectuels	3	1/01/1900	1/01/9999
494	Sportifs rémunérés, sauf les coureurs cyclistes professionnels (détenteurs d'une licence de la ligue vélocipédique belge), victimes d'un accident du travail depuis le 01/01/1985).	Travailleurs intellectuels	3	1/01/1900	1/01/9999
495	travailleurs intellectuels, employés de maison, ainsi que les coureurs cyclistes professionnels (détenteurs d'une licence de la ligue vélocipédique belge) victimes d'un accident du travail survenu depuis le 01/01/1985.	Travailleurs intellectuels	3	1/01/1900	1/01/9999
675	Travailleurs soumis uniquement à l'Assurance Soins de Santé.	Fonctionnaires	3	1/01/1900	1/01/9999

Cotisation non liée à une personne physique

Code	Libellé	Type travailleur	Présence	A partir de	Jusqu' à
851	Cotisation spéciale due sur les versements effectués par les employeurs pour la constitution d'une pension extra-légale en faveur des membres de leur personnel ou de leurs ayants-droit.	Cotisation non liée à une personne physique	4	1/01/1900	1/01/9999
861	Cotisation due sur les participations aux bénéfices.	Cotisation non liée à une personne physique	4	1/01/1900	1/01/9999
870	Cotisation due sur le double pécule de vacances des employés.	Cotisation non liée à une personne physique	4	1/01/1900	1/01/9999

Cotisation ordinaire

Code	Libellé	Type travailleur	Présence	A partir de	Jusqu' à
010	Ouvriers temporaires dans l'horticulture et l'agriculture (employeurs immatriculés sous les catégories 194 ou 193).	Travailleurs manuels	3	1/01/1900	1/01/9999
011	Ouvriers de catégorie spéciale à déclarer sur base des rémunérations forfaitaires par des employeurs immatriculés sous les catégories 016, 017, 019, 020, 023, 068, 146, 158, 166 ou 197 (cotisation de modération salariale non due).	Travailleurs manuels	3	1/01/1900	1/01/9999
012	Ouvriers handicapés : a) Occupés dans un atelier protégé agréé immatriculé sous la catégorie 073 (cotisation de modération salariale non due). b) A déclarer par les employeurs immatriculés sous la catégorie 811 (cotisation de modération salariale due)	Travailleurs manuels	3	1/01/1900	1/01/9999
013	Chauffeurs de taxi affectés au transport de personnes occupés par des employeurs immatriculés sous la catégorie 068 (cotisation de modération salariale non due).	Travailleurs manuels	3	1/01/1900	1/01/9999
014	Ouvriers de catégorie ordinaire pour qui la cotisation au Fonds Forestier est due par des employeurs immatriculés sous la catégorie 029.	Travailleurs manuels	3	1/01/1900	1/01/9999
015	Ouvriers de catégorie ordinaire : a) à déclarer sur base des rémunérations proméritées par des employeurs immatriculés sous les catégories 016, 017, 019, 020, 023, 068, 158, 166 ou 197 (cotisation de modération salariale due); b) pour qui la cotisation au	Travailleurs manuels	3	1/01/1900	1/01/9999

Code	Libellé	Type travailleur	Présence	A partir de	Jusqu' à
	Fonds Forestier n'est pas due par des employeurs immatriculés sous la catégorie 029; c) tous les autres ouvriers non mentionnés ailleurs.				
016	**Mineur travaillant en surface**	**Travailleurs manuels**	**3**	**1/01/1900**	**1/01/9999**
017	**Mineur travaillant en sous-sol**	**Travailleurs manuels**	**3**	**1/01/1900**	**1/01/9999**
022	Elèves-ouvriers et stagiaires de catégorie spéciale (voir code 011).	Travailleurs manuels	3	1/01/1900	1/01/9999
023	Contractuels subventionnés, travailleurs manuels déclarés sur base d'une rémunération réelle (voir code 014).	Travailleurs manuels	3	1/01/1900	1/01/9999
024	Contractuels subventionnés, travailleurs manuels déclarés sur base d'une rémunération réelle (voir code 015 points b) et c)).	Travailleurs manuels	3	1/01/1900	1/01/9999
025	Contractuels subventionnés, travailleurs manuels handicapés déclarés sur base d'une rémunération réelle, occupés dans des ateliers protégés.	Travailleurs manuels	3	1/01/1900	1/01/9999
026	Elèves ouvriers et stagiaires de catégorie ordinaire (voir code 014).	Travailleurs manuels	3	1/01/1900	1/01/9999
027	Elèves ouvriers et stagiaires de catégorie ordinaire (voir code 015).	Travailleurs manuels	3	1/01/1900	1/01/9999
028	Contractuels subventionnés, travailleurs manuels handicapés déclarés sur base d'une rémunération forfaitaire, occupés dans des ateliers protégés.	Travailleurs manuels	3	1/01/1900	1/01/9999
029	Contractuels subventionnés, travailleurs manuels déclarés sur base d'une rémunération forfaitaire occupés par les pouvoirs publics et autres établissements, associations et sociétés assimilés.	Travailleurs manuels	3	1/01/1900	1/01/9999
035	Apprentis et assimilés travailleurs manuels : - Apprentis sous contrat d'apprentissage agréé Classes moyennes. - Apprentis sous contrat d'engagement d'apprentissage contrôlé Classes moyennes. - Apprentis de professions exercées par des travailleurs salariés (contrat d'apprentissage industriel). - Stagiaires avec contrat de stage de formation de chef d'entreprise. - Elèves avec convention d'insertion socio-professionnelle reconnue par les communautés et Régions.	Travailleurs manuels	3	1/01/1900	1/01/9999
045	Domestiques déclarés par des employeurs immatriculés sous la catégorie 037 ou 437.	Travailleurs manuels	3	1/01/1900	1/01/9999
439	Apprentis et assimilés travailleurs intellectuels.	Travailleurs intellectuels	3	1/01/1900	1/01/9999
484	Contractuels subventionnés travailleurs intellectuels occupés par les pouvoirs publics et autres établissements, associations et sociétés assimilés	Travailleurs intellectuels	3	1/01/1900	1/01/9999
485	Contractuels subventionnés, travailleurs intellectuels handicapés, occupés dans des ateliers protégés agréés.	Travailleurs intellectuels	3	1/01/1900	1/01/9999
487	Elèves-employés et stagiaires	Travailleurs intellectuels	3	1/01/1900	1/01/9999
492	Employés handicapés : a) Occupés dans un atelier protégé agréé immatriculé sous la catégorie 073 (cotisation de modération salariale non due). b) A déclarer par les employeurs immatriculés sous la catégorie 811 (cotisation de modération salariale due)	Travailleurs intellectuels	3	1/01/1900	1/01/9999
493	Le personnel académique et scientifique des universités immatriculées sous les catégories 175 ou 396.	Travailleurs intellectuels	3	1/01/1900	1/01/9999
495	Employés : a) Employés de catégorie ordinaire b) Sportifs rémunérés et déclarés par des employeurs immatriculés sous les catégories 070 ou 076.	Travailleurs intellectuels	3	1/01/1900	1/01/9999
671	Travailleurs engagés après le 31 décembre 1998 et soumis uniquement à l'assurance Soins de Santé et aux allocations familiales.	Fonctionnaires	3	1/01/1900	1/01/9999
673	Mandataires ou ayant une fonction de staff dans les services publics.	Fonctionnaires	3	1/01/1900	1/01/9999
675	Travailleurs soumis uniquement à l'assurance Soins de Santé.	Fonctionnaires	3	1/01/1900	1/01/9999

Cotisation spéciale étudiant

Code	Libellé	Type travailleur	Présence	A partir de	Jusqu' à
840	Travailleurs étudiants pour lesquels la cotisation de solidarité pour les étudiants occupés dans le cadre d'un contrat d'occupation d'étudiants durant les mois de juillet, août et septembre, à condition que la durée d'engagement n'excède pas un mois est due.	Etudiant	1	1/01/1900	1/01/9999

Cotisation spéciale prépensionné

Code	Libellé	Type travailleur	Présence	A partir de	Jusqu' à
879	Travailleurs prépensionnés pour lesquels une cotisation spéciale sur les prépensions conventionnelles est due.	Travailleur prépensionné	1	1/01/1900	**1/01/9999**

Cotisation spéciale travailleur statutaire licencié

Code	Libellé	Type travailleur	Présence	A partir de	Jusqu' à
876	Cotisation due pour le personnel statutaire licencié du secteur public et assimilé, dont la relation de travail prend fin - Régime assurance maladie - invalidité	Travailleur statutaire licencié	1	1/01/1900	1/01/9999
877	Cotisation due pour le personnel statutaire licencié du secteur public et assimilé, dont la relation de travail prend fin - Régime chômage	Travailleur statutaire licencié	1	1/01/1900	1/01/9999

Commentaire type code travailleur
- Cotisation ordinaire : correspond au code travailleur des blocs fonctionnels ligne travailleur et cotisations dues ligne travailleur
- Cotisation spéciale étudiant : correspond au code travailleur du bloc fonctionnel cotisation travailleur étudiant
- Cotisation spéciale statutaire licencié : correspond au code travailleur du bloc fonctionnel cotisation travailleur statutaire licencié
- Cotisation spéciale prépensionné : correspond au code travailleur du bloc fonctionnel travailleur prépensionné
- Cotisation FAT/FMP : correspond au code travailleur du bloc fonctionnel cotisations dues ligne travailleur
- Cotisation complémentaire : correspond au code travailleur cotisation du bloc fonctionnel cotisations dues ligne travailleur
- Cotisation non liée à une personne physique : correspond au code travailleur du bloc fonctionnel cotisation non liée à une personne physique,

Commentaire présence
1 = uniquement autorisé pour le code travailleur (zone 00037)
2 = uniquement autorisé pour le code travailleur cotisation (zone 00082)
3 = autorisé pour le code travailleur (zone 00037) et le code travailleur cotisation (zone 00082)
4 = uniquement autorisé pour le code travailleur pour une cotisation non liée à une personne physique (zone 00020)

Chomage: scenario 9 - ONEM 4 - Annexe numéro 5: Liste des codes pays

Message 1 : déclaration

Version: 2002/4

Date de publication:
28/11/2002

L'annexe est modifiée:Vous trouverez le détail des modifications -en gras- dans les documents Word et PDF

Contenu de l'annexe:

AN2002-1-1Fr5.pd AN2002-1-1Fr5.do AN2002-1-1Fr5.xl AN2002-1-1Fr5.tx AN2002-1-1Fr5.xn

Pays	Code pays ISN	ISO CODE	A partir de	Jusqu' à
ABU DHABI	**269**		**1/01/1900**	**8/12/1971**
AFARS ET ISSAS	**380**		**1/01/1900**	**19/09/1977**
AFGHANISTAN	251	AF	1/01/1900	31/12/9999
AFRIQUE DU SUD	**325**	**ZA**	**1/01/1900**	**31/12/9999**
ALBANIE	101	AL	1/01/1900	31/12/9999
ALGERIE	351	DZ	1/01/1900	31/12/9999
ALLEMAGNE	**173**		**1/01/1900**	**1/01/2000**
ALLEMAGNE	**103**	**DE**	**1/01/1900**	**31/12/9999**
ALLEMAGNE (REP. DEM.)	**170**		**1/01/1900**	**1/01/2000**
ANDORRE	102	AD	1/01/1900	31/12/9999
ANGOLA	341	AO	1/01/1900	31/12/9999
ANGUILLA (GB)	**490**	**AI**	**1/01/1900**	**31/12/9999**
ANTIGUA-ET-BARBUDA (GB)	**491**	**AG**	**1/01/1900**	**31/12/9999**
ANTILLES NEERLANDAISES (NL)	**482**	**AN**	**1/01/1900**	**31/12/9999**
ARABIE SAOUDITE	**252**	**SA**	**1/01/1900**	**31/12/9999**
ARGENTINE	511	AR	1/01/1900	31/12/9999
ARMENIE	**249**	**AM**	**1/01/1900**	**31/12/9999**
AUSTRALIE	611	AU	1/01/1900	31/12/9999
AUTRICHE	105	AT	1/01/1900	31/12/9999
AZERBAIDJAN	**250**	**AZ**	**1/01/1900**	**31/12/9999**
BAHAMAS	425	BS	1/01/1900	31/12/9999
BAHREIN	268	BH	1/01/1900	31/12/9999
BANGLADESH	237	BD	1/01/1900	31/12/9999
BARBADE	423	BB	1/01/1900	31/12/9999
BELARUS	**142**	**BY**	**1/01/1900**	**31/12/9999**
BELGIQUE	150	BE	1/01/1900	31/12/9999
BELIZE	430	BZ	1/01/1900	31/12/9999
BENIN	**310**	**BJ**	**1/01/1900**	**31/12/9999**
BERMUDES	**485**	**BM**	**1/01/1900**	**31/12/9999**
BHOUTAN	223	BT	1/01/1900	31/12/9999
BOLIVIE	**512**	**BO**	**1/01/1900**	**31/12/9999**
BOSNIE-HERZEGOVINE	**149**	**BA**	**1/01/1900**	**31/12/9999**
BOTSWANA	302	BW	1/01/1900	31/12/9999
BRESIL	513	BR	1/01/1900	31/12/9999
BRUNEI	224	BN	1/01/1900	31/12/9999
BULGARIE	106	BG	1/01/1900	31/12/9999
BURKINA FASO	308	BF	1/01/1900	31/12/9999
BURUNDI	303	BI	1/01/1900	31/12/9999
CAÏMANES, ÎLES (GB)	**492**	**KY**	**1/01/1900**	**31/12/9999**
CAMBODGE	**202**		**1/01/1900**	**1/01/2000**
CAMBODGE	211	KH	1/01/1900	31/12/9999
CAMEROUN	304	CM	1/01/1900	31/12/9999
CANADA	401	CA	1/01/1900	31/12/9999
CAP-VERT	**339**	**CV**	**1/01/1900**	**31/12/9999**
CHILI	514	CL	1/01/1900	31/12/9999
CHINE	**218**	**CN**	**1/01/1900**	**31/12/9999**
CHYPRE	107	CY	1/01/1900	31/12/9999
COLOMBIE	515	CO	1/01/1900	31/12/9999
COMORES	**343**	**KM**	**1/01/1900**	**31/12/9999**
CONGO BELGE	**359**		**1/01/1900**	**1/01/1965**
CONGO BRAZAVILLE	**307**	**CG**	**1/01/1900**	**31/12/9999**
CONGO KINSHASA	**306**	**CD**	**1/01/1900**	**31/12/9999**
COOK (NZ)	**687**	**CK**	**1/01/1900**	**31/12/9999**
COREE DU NORD	**219**	**KP**	**1/01/1900**	**31/12/9999**
COREE DU SUD	**206**	**KR**	**1/01/1900**	**31/12/9999**
COSTA RICA	411	CR	1/01/1900	31/12/9999
COTE D'IVOIRE	309	CI	1/01/1900	31/12/9999
CROATIE	**146**	**HR**	**1/01/1900**	**31/12/9999**
CUBA	412	CU	1/01/1900	31/12/9999
DANEMARK	108	DK	1/01/1900	31/12/9999
DJIBOUTI	**345**	**DJ**	**1/01/1900**	**31/12/9999**
DOMINICAINE	**420**	**DO**	**1/01/1900**	**31/12/9999**
DOMINIQUE	**427**	**DM**	**1/01/1900**	**31/12/9999**
EGYPTE	**352**	**EG**	**1/01/1900**	**31/12/9999**
EL SALVADOR	421	SV	1/01/1900	31/12/9999
EMIRATS ARABES UNIS	260	AE	1/01/1900	31/12/9999
EQUATEUR	516	EC	1/01/1900	31/12/9999

Pays	Code pays ISN	ISO CODE	A partir de	Jusqu' à
ERYTHREE	**349**	**ER**	**1/01/1900**	**31/12/9999**
ESPAGNE	109	ES	1/01/1900	31/12/9999
ESTONIE	136	EE	1/01/1900	31/12/9999
ETATS-UNIS D'AMERIQUE	402	US	1/01/1900	31/12/9999
ETHIOPIE	311	ET	1/01/1900	31/12/9999
FALKLAND, ILES (MALVINAS) (GB)	**580**	**FK**	**1/01/1900**	**31/12/9999**
FERNANDO POO	**392**		**1/01/1900**	**11/11/1968**
FIDJI	617	FJ	1/01/1900	31/12/9999
FINLANDE	110	FI	1/01/1900	31/12/9999
FRANCE	111	FR	1/01/1900	31/12/9999
GABON	312	GA	1/01/1900	31/12/9999
GAMBIE	313	GM	1/01/1900	31/12/9999
GEORGIE	**253**	**GE**	**1/01/1900**	**31/12/9999**
GHANA	314	GH	1/01/1900	31/12/9999
GIBRALTAR	180	GI	1/01/1900	31/12/9999
GRECE	114	GR	1/01/1900	31/12/9999
GRENADE	426	GD	1/01/1900	31/12/9999
GROENLAND (DK)	**498**	**GL**	**1/01/1900**	**31/12/9999**
GUADELOUPE (FR)	**496**	**GP**	**1/01/1900**	**31/12/9999**
GUAM	681	GU	1/01/1900	31/12/9999
GUATEMALA	413	GT	1/01/1900	31/12/9999
GUINEE	**315**	**GN**	**1/01/1900**	**31/12/9999**
GUINEE-BISSAU	**338**	**GW**	**1/01/1900**	**31/12/9999**
GUINEE EQUATORIALE	337	GQ	1/01/1900	31/12/9999
GUINEE PORTUGAISE (PT)	**391**		**1/01/1900**	**31/12/1974**
GUYANE	521	GY	1/01/1900	31/12/9999
GUYANE FRANCAISE	**581**	**GF**	**1/01/1900**	**31/12/9999**
GUYANE HOLLANDAISE (NL)	**583**		**1/01/1900**	**1/01/1975**
HAITI	419	HT	1/01/1900	31/12/9999
HAUTE-VOLTA	**316**		**1/01/1900**	**29/11/1984**
HONDURAS	414	HN	1/01/1900	31/12/9999
HONDURAS BRITANNIQUE	**582**		**1/01/1900**	**24/09/1981**
HONG-KONG (CN)	**280**	**HK**	**1/01/1900**	**31/12/9999**
HONGRIE	**138**	**HU**	**1/01/1900**	**31/12/9999**
INDE	207	IN	1/01/1900	31/12/9999
INDONESIE	208	ID	1/01/1900	31/12/9999
IRAK	254	IQ	1/01/1900	31/12/9999
IRAN	255	IR	1/01/1900	31/12/9999
IRLANDE	**116**	**IE**	**1/01/1900**	**31/12/9999**
ISLANDE	117	IS	1/01/1900	31/12/9999
ISRAEL	256	IL	1/01/1900	31/12/9999
ITALIE	128	IT	1/01/1900	31/12/9999
JAMAIQUE	415	JM	1/01/1900	31/12/9999
JAPON	209	JP	1/01/1900	31/12/9999
JORDANIE	257	JO	1/01/1900	31/12/9999
KAZAKHSTAN	**225**	**KZ**	**1/01/1900**	**31/12/9999**
KENYA	336	KE	1/01/1900	31/12/9999
KIRGHIZISTAN	**226**	**KG**	**1/01/1900**	**31/12/9999**
KIRIBATI	**622**	**KI**	**14/09/1999**	**31/12/9999**
KITTS AND NEVIS (GB)	**494**		**1/01/1900**	**22/09/1983**
KOWEIT	**264**	**KW**	**1/01/1900**	**31/12/9999**
LAOS	210	LA	1/01/1900	31/12/9999
LESOTHO	301	LS	1/01/1900	31/12/9999
LETTONIE	135	LV	1/01/1900	31/12/9999
LIBAN	258	LB	1/01/1900	31/12/9999
LIBERIA	318	LR	1/01/1900	31/12/9999
LIBYE	353	LY	1/01/1900	31/12/9999
LIECHTENSTEIN	118	LI	1/01/1900	31/12/9999
LITUANIE	137	LT	1/01/1900	31/12/9999
LUXEMBOURG	**113**	**LU**	**1/01/1900**	**31/12/9999**
MACAO	**281**	**MO**	**1/01/1900**	**31/12/9999**
MACEDOINE	**148**	**MK**	**1/01/1900**	**31/12/9999**
MADAGASCAR	**324**	**MG**	**1/01/1900**	**31/12/9999**
MALAISIE	212	MY	1/01/1900	31/12/9999
MALAWI	358	MW	1/01/1900	31/12/9999
MALDIVES	**222**	**MV**	**1/01/1900**	**31/12/9999**
MALI	319	ML	1/01/1900	31/12/9999
MALTE	119	MT	1/01/1900	31/12/9999

Pays	Code pays ISN	ISO CODE	A partir de	Jusqu' à
MAROC	354	MA	1/01/1900	31/12/9999
MARTINIQUE (FR)	**497**	**MQ**	**1/01/1900**	**31/12/9999**
MAURICE	**317**	**MU**	**1/01/1900**	**31/12/9999**
MAURITANIE	**355**	**MR**	**1/01/1900**	**31/12/9999**
MEXIQUE	416	MX	1/01/1900	31/12/9999
MOLDAVIE	**144**	**MD**	**1/01/1900**	**31/12/9999**
MONACO	**120**	**MC**	**1/01/1900**	**31/12/9999**
MONGOLIE	**221**	**MN**	**1/01/1900**	**31/12/9999**
MONTSERRAT (GB)	**493**	**MS**	**1/01/1900**	**31/12/9999**
MOZAMBIQUE	340	MZ	1/01/1900	31/12/9999
MYANMAR	201	MM	1/01/1900	31/12/9999
NAMIBIE	384	NA	1/01/1900	31/12/9999
NAURU	615	NR	1/01/1900	31/12/9999
NEPAL	213	NP	1/01/1900	31/12/9999
NICARAGUA	417	NI	1/01/1900	31/12/9999
NIGER	321	NE	1/01/1900	31/12/9999
NIGERIA	**322**	**NG**	**1/01/1900**	**31/12/9999**
NIUE (NZ)	**685**	**NU**	**1/01/1900**	**31/12/9999**
NORVEGE	121	NO	1/01/1900	31/12/9999
NOUVELLE-CALEDONIE (FR)	**683**	**NC**	**1/01/1900**	**31/12/9999**
NOUVELLE-ZELANDE	613	NZ	1/01/1900	31/12/9999
NOUVELLES-HEBRIDES	**618**		**1/01/1900**	**14/09/1981**
OMAN	**266**	**OM**	**1/01/1900**	**31/12/9999**
OUGANDA	323	UG	1/01/1900	31/12/9999
OUZBEKISTAN	**227**	**UZ**	**1/01/1900**	**31/12/9999**
PAKISTAN	259	PK	1/01/1900	31/12/9999
PALAU	679	PW	1/01/1900	31/12/9999
PALESTINE	**283**	**PS**	**1/01/1900**	**31/12/9999**
PANAMA	418	PA	1/01/1900	31/12/9999
PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINEE	**619**	**PG**	**1/01/1900**	**31/12/9999**
PARAGUAY	517	PY	1/01/1900	31/12/9999
PAYS-BAS	129	NL	1/01/1900	31/12/9999
PEROU	518	PE	1/01/1900	31/12/9999
PHILIPPINES	214	PH	1/01/1900	31/12/9999
PITCAIRN (GB)	**692**	**PN**	**1/01/1900**	**31/12/9999**
POLOGNE	**139**	**PL**	**1/01/1900**	**31/12/9999**
POLYNESIE FRANÇAISE (FR)	**684**	**PF**	**1/01/1900**	**31/12/9999**
PORTO-RICO	**487**	**PR**	**1/01/1900**	**31/12/9999**
PORTUGAL	123	PT	1/01/1900	31/12/9999
QATAR	267	QA	1/01/1900	31/12/9999
REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE	**305**	**CF**	**1/01/1900**	**31/12/9999**
REUNION (FR)	**387**	**RE**	**1/01/1900**	**31/12/9999**
RHODESIE	**326**		**1/01/1900**	**24/08/1980**
ROUMANIE	124	RO	1/01/1900	31/12/9999
ROYAUME-UNI	**112**	**GB**	**1/01/1900**	**31/12/9999**
RUSSIE	**145**	**RU**	**1/01/1900**	**31/12/9999**
RWANDA	**327**	**RW**	**1/01/1900**	**31/12/9999**
SAHARA OCCIDENTAL	**388**	**EH**	**1/01/1900**	**31/12/9999**
SAINT-KITTS ET NEVIS	**431**	**KN**	**1/01/1900**	**31/12/9999**
SAINT-MARIN	125	SM	1/01/1900	31/12/9999
SAINT-PIERRE ET MIQUELON (FR)	**495**	**PM**	**1/01/1900**	**31/12/9999**
SAINT-SIEGE	**133**	**VA**	**1/01/1900**	**31/12/9999**
SAINT-VINCENT ET LES GRENADINES	**429**	**VC**	**1/01/1900**	**31/12/9999**
SAINTE-HELENE (GB)	**389**	**SH**	**1/01/1900**	**31/12/9999**
SAINTE-LUCIE	**428**	**LC**	**1/01/1900**	**31/12/9999**
SALOMON, ILES	623	SB	1/01/1900	31/12/9999
SAMOA	**614**	**WS**	**1/01/1900**	**31/12/9999**
SAMOA AMERICAINES	690	AS	1/01/1900	31/12/9999
SAO TOME ET PRINCIPE	**346**	**ST**	**1/01/1900**	**31/12/9999**
SENEGAL	320	SN	1/01/1900	31/12/9999
SEYCHELLES	**342**	**SC**	**1/01/1900**	**31/12/9999**
SIERRA LEONE	328	SL	1/01/1900	31/12/9999
SINGAPOUR	205	SG	1/01/1900	31/12/9999
SLOVAQUE	**141**	**SK**	**1/01/1900**	**31/12/9999**
SLOVENIE	**147**	**SI**	**1/01/1900**	**31/12/9999**
SOMALIE	**329**	**SO**	**1/01/1900**	**31/12/9999**
SOUDAN	**356**	**SD**	**1/01/1900**	**31/12/9999**

Pays	Code pays ISN	ISO CODE	A partir de	Jusqu' à
SRI LANKA	203	LK	1/01/1900	31/12/9999
SUEDE	126	SE	1/01/1900	31/12/9999
SUISSE	127	CH	1/01/1900	31/12/9999
SURINAME	**522**	**SR**	**1/01/1900**	**31/12/9999**
SWAZILAND	**331**	**SZ**	**1/01/1900**	**31/12/9999**
SYRIE	**261**	**SY**	**1/01/1900**	**31/12/9999**
TADJIKISTAN	**228**	**TJ**	**1/01/1900**	**31/12/9999**
TAIWAN	**204**	**TW**	**1/01/1900**	**31/12/9999**
TANZANIE	**332**	**TZ**	**1/01/1900**	**31/12/9999**
TCHAD	333	TD	1/01/1900	31/12/9999
TCHECOSLOVAQUIE	**171**		**1/01/1900**	**18/01/1993**
TCHEQUE	**140**	**CZ**	**1/01/1900**	**31/12/9999**
THAILANDE	235	TH	1/01/1900	31/12/9999
TIMOR ORIENTAL	**282**	**TL**	**1/01/1900**	**31/12/9999**
TOGO	334	TG	1/01/1900	31/12/9999
TOKELAU (NZ)	**686**	**TK**	**1/01/1900**	**31/12/9999**
TONGA	616	TO	1/01/1900	31/12/9999
TRINITE ET TOBAGO	**422**	**TT**	**1/01/1900**	**31/12/9999**
TUNISIE	357	TN	1/01/1900	31/12/9999
TURKMENISTAN	**229**	**TM**	**1/01/1900**	**31/12/9999**
TURKS ET CAIQUES, ILES (GB)	**488**	**TC**	**1/01/1900**	**31/12/9999**
TURQUIE	262	TR	1/01/1900	31/12/9999
TUVALU	621	TV	1/01/1900	31/12/9999
UKRAINE	**143**	**UA**	**1/01/1900**	**31/12/9999**
UNION D. REP. SOC. SOVIET.	**172**		**1/01/1900**	**1/01/2000**
URUGUAY	519	UY	1/01/1900	31/12/9999
VANUATU	624	VU	1/01/1900	31/12/9999
VENEZUELA	520	VE	1/01/1900	31/12/9999
VIET NAM	**220**	**VN**	**1/01/1900**	**31/12/9999**
VIETNAM DU SUD	**279**		**1/01/1900**	**1/01/2000**
WALLIS ET FUTUNA (FR)	**689**	**WF**	**1/01/1900**	**31/12/9999**
YEMEN	**270**	**YE**	**1/01/1900**	**31/12/9999**
YEMEN(REP.ARABE)	**263**		**1/01/1900**	**31/12/1977**
YEMEN(REP.DEMOCRAT.POPUL.)	**265**		**1/01/1900**	**31/12/1969**
YOUGOSLAVIE	**169**		**1/01/1900**	**31/10/2000**
YOUGOSLAVIE (SERBIE-MONTENEGRO)	132	YU	1/01/1900	31/12/9999
ZAIRE	**364**		**1/01/1900**	**1/01/2000**
ZAMBIE	335	ZM	1/01/1900	31/12/9999
ZIMBABWE	344	ZW	1/01/1900	31/12/9999

Chomage: scenario 9 - ONEM 4 - Annexe numéro 11: Identification du formulaire

Message 1 : déclaration

Version: 2002/4

Date de publication:
28/11/2002

L'annexe est modifiée:Vous trouverez le détail des modifications -en gras- dans les documents Word et PDF

Contenu de l'annexe:

AN2002-2-1Fr11.pd	AN2002-2-1Fr11.do	AN2002-2-1Fr11.xl	AN2002-2-1Fr11.tx	AN2002-2-1Fr11.xn

Code formulaire	Libellé	A partir de	Jusqu' à
ACRF001	**Accusé de réception**	**1/01/1900**	**1/01/9999**
AOAT001	Accidents de Travail scénario 1 - déclaration d'un accident de travail	1/01/1900	1/01/9999
AOAT002	Accidents de Travail scénario 2 - rapport mensuel	1/01/1900	1/01/9999
AOAT003	Accidents de Travail scénario 3 - déclaration d'une reprise de travail	1/01/1900	1/01/9999
BZMP001	Maladies professionnelles scénario 1 - demande mandatée - écartement d'une travailleuse enceinte - secteur privé	1/01/1900	1/01/9999
DMFA	Déclaration multifonctionnelle trimestrielle.	1/01/1900	1/01/9999
NOTI	**Notification en réponse à une déclaration**	**1/01/1900**	**1/01/9999**
WECH001	Chômage scénario 1 - Déclaration de fin de contrat de travail ou de prépension à temps plein	1/01/1900	1/01/9999
WECH002	Chômage scénario 2 - Déclaration annuelle de chômage temporaire	1/01/1900	1/01/9999
WECH003	Chômage scénario 3 - Déclaration de début de travail à temps partie avec maintien des droits	1/01/1900	1/01/9999
WECH004	Chômage scénario 4 - Déclaration de prépension à mi-temps	1/01/1900	1/01/9999
WECH005	Chômage scénario 5 - Déclaration mensuelle d'heures de chômage temporaire	1/01/1900	1/01/9999
WECH006	Chômage scénario 6 - Déclaration mensuelle de travail à temps partiel	1/01/1900	1/01/9999
WECH007	Chômage scénario 7 - Déclaration mensuelle de travail en tant que travailleur occupé dans un atelier protégé	1/01/1900	1/01/9999
WECH008	Chômage scénario 8 - Déclaration mensuelle de travail dans le cadre d'un programme d'activation des allocations de chômage	1/01/1900	1/01/9999
WECH009	**Chômage scénario 9 - Déclaration du droit aux vacances jeunes**	**1/01/1900**	**1/01/9999**
WECH010	**Chômage scénario 10 - Déclaration mensuelle heures de vacances jeunes**	**1/01/1900**	**1/01/9999**
ZIMA001	**Indemnités Scénario 1 - Annexe à la déclaration de l'incapacité de travail, du repos de maternité, de l'écartement complet du travail en tant que mesure de protection de la maternité, de l'écartement partiel du travail en tant que mesure de protection de la maternité, du congé de paternité (art. 39, al. 6 loi du 16.3.1971 sur le travail), du congé de paternité (art. 30,§ 2 loi du 3 juillet 1978 relative aux contrats de travail) et du congé d'adoption**	1/01/1900	1/01/9999
ZIMA002	Indemnités scénario 2 : Déclaration mensuelle en cas de reprise d'un travail adapté dans le courant d'une période d'incapacité de travail, d'exercice d'un travail adapté dans le cadre d'une mesure de protection de la maternité et de poursuite d'une activité chez un des deux employeurs, lorsque la travailleuse est titulaire de deux emplois salariés auprès d'employeurs différents et n'est écartée du travail que du chef de l'une de ces deux occupations	1/01/1900	1/01/9999
ZIMA003	Indemnités scénario 3 - Attestation en vue de l'indemnisation des pauses d'allaitement	1/01/1900	1/01/9999
ZIMA004	Indemnités scénario 4 - Repos postnatal (prolongation)	1/01/1900	1/01/9999
ZIMA005	Indemnités scénario 5 - Déclaration des jours de vacances d'un employé	1/01/1900	1/01/9999
ZIMA006	Indemnités scénario 6 - Déclaration de la reprise du travail	1/01/1900	1/01/9999
ZIMA007	Annexe à la demande d'allocation pour frais funéraires en cas de décès d'un travailleur actif	1/01/1900	1/01/9999

Chomage: scenario 9 - ONEM 4 - Annexe numéro 12: Identification du risque

Message 1 : déclaration

Version: 2002/4

Date de publication:
28/11/2002

L'annexe est modifiée:Vous trouverez le détail des modifications -en gras- dans les documents Word et PDF

Contenu de l'annexe:

AN2002-2-1Fr12.pd	AN2002-2-1Fr12.do	AN2002-2-1Fr12.xl	AN2002-2-1Fr12.tx	AN2002-2-1Fr12.xn

Identification du risque

CHOMAGE

Identification	Code	Scénario	Libellé	A partir de	Jusqu' à
WECH001	1	Scénario 1 - Déclaration de fin de contrat de travail ou de prépension à temps plein	Déclaration de fin de contrat de travail	1/01/1900	1/01/9999
WECH001	2	Scénario 1 - Déclaration de fin de contrat de travail ou de prépension à temps plein	Déclaration de prépension à temps plein	1/01/1900	1/01/9999
WECH002	1	Scénario 2 - Déclaration annuelle de chômage temporaire	Déclaration de chômage temporaire par suite à un manque de travail résultant de causes économiques	1/01/1900	1/01/9999
WECH002	10	Scénario 2 - Déclaration annuelle de chômage temporaire	Déclaration de chômage temporaire en cas de licenciement d'un travailleur protégé	1/01/1900	1/01/9999
WECH002	2	Scénario 2 - Déclaration annuelle de chômage temporaire	Déclaration de chômage temporaire par suite d'intempéries	1/01/1900	1/01/9999
WECH002	3	Scénario 2 - Déclaration annuelle de chômage temporaire	Déclaration de chômage temporaire par suite d'un accident technique	1/01/1900	1/01/9999
WECH002	4	Scénario 2 - Déclaration annuelle de chômage temporaire	Déclaration de chômage temporaire par suite de force majeure	1/01/1900	1/01/9999
WECH002	5	Scénario 2 - Déclaration annuelle de chômage temporaire	Déclaration de chômage temporaire par suite de force majeure à caractère médical	1/01/1900	1/01/9999
WECH002	6	Scénario 2 - Déclaration annuelle de chômage temporaire	Déclaration de chômage temporaire par suite de fermeture de l'entreprise pour cause de vacances annuelles	1/01/1900	1/01/9999
WECH002	7	Scénario 2 - Déclaration annuelle de chômage temporaire	Déclaration de chômage temporaire par suite de fermeture de l'entreprise pour cause de vacances en vertu d'une CCT rendue obligatoire	1/01/1900	1/01/9999
WECH002	8	Scénario 2 - Déclaration annuelle de chômage temporaire	Déclaration de chômage temporaire par suite de fermeture de l'entreprise pour cause de repos compensatoire dans le cadre d'une réduction de la durée du travail	1/01/1900	1/01/9999
WECH002	9	Scénario 2 - Déclaration annuelle de chômage temporaire	Déclaration de chômage temporaire par suite de grève ou de lock-out	1/01/1900	1/01/9999
WECH003	**1**	**Scénario 3 - Déclaration de début de travail à temps partiel avec maintien des droits**	**Déclaration de début de travail à temps partiel avec maintien des droits**	**1/01/1900**	**1/01/9999**
WECH004	1	Scénario 4 - Déclaration de prépension à mi-temps	Déclaration de prépension à mi-temps	1/01/1900	1/01/9999
WECH005	1	Scénario 5 - Déclaration mensuelle d'heures de chômage temporaire	Déclaration mensuelle des heures de chômage temporaire par suite à un manque de travail résultant de causes économiques	1/01/1900	1/01/9999
WECH005	10	Scénario 5 - Déclaration mensuelle d'heures de chômage temporaire	Déclaration mensuelle des heures de chômage temporaire en cas de licenciement d'un travailleur protégé	1/01/1900	1/01/9999
WECH005	2	Scénario 5 - Déclaration mensuelle d'heures de chômage temporaire	Déclaration mensuelle des heures de chômage temporaire par suite d'intempéries	1/01/1900	1/01/9999
WECH005	3	Scénario 5 - Déclaration mensuelle d'heures de chômage temporaire	Déclaration mensuelle des heures de chômage temporaire par suite d'un accident technique	1/01/1900	1/01/9999
WECH005	4	Scénario 5 - Déclaration mensuelle d'heures de chômage temporaire	Déclaration mensuelle des heures de chômage temporaire par suite de force majeure	1/01/1900	1/01/9999
WECH005	5	Scénario 5 - Déclaration mensuelle d'heures de chômage temporaire	Déclaration mensuelle des heures de chômage temporaire par suite de force majeure à caractère médical	1/01/1900	1/01/9999
WECH005	6	Scénario 5 - Déclaration mensuelle d'heures de chômage temporaire	Déclaration mensuelle des heures de chômage temporaire par suite de fermeture de l'entreprise pour cause de vacances annuelles	1/01/1900	1/01/9999
WECH005	7	Scénario 5 - Déclaration mensuelle d'heures de chômage temporaire	Déclaration mensuelle des heures de chômage temporaire par suite de fermeture de l'entreprise pour cause de vacances en vertu d'une CCT rendue obligatoire	1/01/1900	1/01/9999
WECH005	8	Scénario 5 - Déclaration mensuelle d'heures de chômage temporaire	Déclaration mensuelle des heures de chômage temporaire par suite de fermeture de	1/01/1900	1/01/9999

Identification	Code	Scénario	Libellé	A partir de	Jusqu' à
			l'entreprise pour cause de repos compensatoire dans le cadre d'une réduction de la durée du travail		
WECH005	9	Scénario 5 - Déclaration mensuelle d'heures de chômage temporaire	Déclaration mensuelle des heures de chômage temporaire par suite de grève ou de lock-out	1/01/1900	1/01/9999
WECH006	**1**	**Scénario 6 - Déclaration mensuelle de travail à temps partiel pour le calcul de l'allocation de garantie de revenus**	**Déclaration mensuelle de travail à temps partiel pour le calcul de l'allocation de garantie de revenus**	**1/01/1900**	1/01/9999
WECH007	**1**	**Scénario 7 - Déclaration mensuelle de travail en tant que travailleur occupé dans un atelier protégé**	**Déclaration mensuelle de travail en tant que travailleur occupé dans un atelier protégé**	**1/01/1900**	1/01/9999
WECH008	**1**	**Scénario 8 - Déclaration mensuelle de travail dans le cadre d'un programme d'activation**	**Déclaration mensuelle pour le calcul de l'allocation d'intégration octroyée aux travailleurs occupés dans le cadre d'un programme de transition professionnelle.**	**1/01/1900**	1/01/9999
WECH008	2	Scénario 8 - Déclaration mensuelle de travail dans le cadre d'un programme d'activation des allocations de chômage	Déclaration des données de salaire et de carrière pour le calcul de l'allocation de réinsertion octroyée aux travailleurs occupés dans le cadre d'un emploi-services.	1/01/1900	1/01/9999
WECH008	**3**	**Scénario 8 - Déclaration mensuelle de travail dans le cadre d'un programme d'activation**	**Déclaration mensuelle pour le calcul de l'allocation de travail dans le cadre du plan ACTIVA**	**1/01/1900**	1/01/9999
WECH008	**4**	**Scenario 8 - Déclaration mensuelle de travail dans le cadre d'un programme d'activation**	**Déclaration mensuelle pour le calcul de l'allocation SINE octroyée aux travailleurs occupés dans une occupation d'insertion sociale**	**1/01/1900**	1/01/9999
WECH009	**1**	**Scénario 9 - Déclaration pour l'octroi du droit aux vacances jeunes**	**Déclaration pour l'octroi du droit aux vacances jeunes**	**1/01/1900**	**1/01/9999**
WECH010	**1**	**Scénario 10 - Déclaration mensuelle d'heures de vacances jeunes**	**Déclaration mensuelle d'heures de vacances jeunes**	**1/01/1900**	**1/01/9999**

INDEMNITES

Identification	Code	Scénario	Libellé	A partir de	Jusqu' à
ZIMA001	1	**Scénario 1 - Annexe à la déclaration de l'incapacité de travail, du repos de maternité, de l'écartement complet du travail en tant que mesure de protection de la maternité, de l'écartement partiel du travail en tant que mesure de protection de la maternité, du congé de paternité (art. 39, al. 6 loi du 16.3.1971 sur le travail), du congé de paternité (art. 30, § 2 loi du 3 juillet 1978 relative aux contrats de travail) et du congé d'adoption**	Incapacité de travail (maladie, accident, congé prophylactique)	1/01/1900	1/01/9999
ZIMA001	2	**Scénario 1 - Annexe à la déclaration de l'incapacité de travail, du repos de maternité, de l'écartement complet du travail en tant que mesure de protection de la maternité, de l'écartement partiel du travail en tant que mesure de protection de la maternité, du congé de paternité (art. 39, al. 6 loi du 16.3.1971 sur le travail), du congé de paternité (art. 30, § 2 loi du 3 juillet 1978 relative aux contrats de travail) et du congé d'adoption**	Repos de maternité	1/01/1900	1/01/9999
ZIMA001	3	**Scénario 1 - Annexe à la déclaration de l'incapacité de travail, du repos de maternité, de l'écartement complet du travail en tant que mesure de protection de la maternité, de l'écartement partiel du travail en tant que mesure de protection de la maternité, du congé de paternité (art. 39, al. 6 loi du 16.3.1971**	**Ecartement complet en tant que mesure de protection de la maternité**	1/01/1900	1/01/9999

Identification	Code	Scénario	Libellé	A partir de	Jusqu' à
		sur le travail), du congé de paternité (art. 30, § 2 loi du 3 juillet 1978 relative aux contrats de travail) et du congé d'adoption			
ZIMA001	4	**Scénario 1 - Annexe à la déclaration de l'incapacité de travail, du repos de maternité, de l'écartement complet du travail en tant que mesure de protection de la maternité, de l'écartement partiel du travail en tant que mesure de protection de la maternité, du congé de paternité (art. 39, al. 6 loi du 16.3.1971 sur le travail), du congé de paternité (art. 30, § 2 loi du 3 juillet 1978 relative aux contrats de travail) et du congé d'adoption**	**Ecartement partiel en tant que mesure de protection de la maternité**	1/01/1900	1/01/9999
ZIMA001	**5**	**Scénario 1 - Annexe à la déclaration de l'incapacité de travail, du repos de maternité, de l'écartement complet du travail en tant que mesure de protection de la maternité, de l'écartement partiel du travail en tant que mesure de protection de la maternité, du congé de paternité (art. 39, al. 6 loi du 16.3.1971 sur le travail), du congé de paternité (art. 30, § 2 loi du 3 juillet 1978 relative aux contrats de travail) et du congé d'adoption**	Congé de paternité (art. 39 al. 6 de la loi du 16.3.1971 sur le travail)	1/01/1900	1/01/9999
ZIMA001	**6**	**Scénario 1 - Annexe à la déclaration de l'incapacité de travail, du repos de maternité, de l'écartement complet du travail en tant que mesure de protection de la maternité, de l'écartement partiel du travail en tant que mesure de protection de la maternité, du congé de paternité (art. 39, al. 6 loi du 16.3.1971 sur le travail), du congé de paternité (art. 30, § 2 loi du 3 juillet 1978 relative aux contrats de travail) et du congé d'adoption**	Congé de paternité (art. 30 § 2 de la loi du 3.7.1978 relative aux contrats de travail)	1/01/1900	1/01/9999
ZIMA001	**7**	**Scénario 1 - Annexe à la déclaration de l'incapacité de travail, du repos de maternité, de l'écartement complet du travail en tant que mesure de protection de la maternité, de l'écartement partiel du travail en tant que mesure de protection de la maternité, du congé de paternité (art. 39, al. 6 loi du 16.3.1971 sur le travail), du congé de paternité (art. 30, § 2 loi du 3 juillet 1978 relative aux contrats de travail) et du congé d'adoption**	Congé d'adoption	1/01/1900	1/01/9999
ZIMA002	1	Scénario 2 - Déclaration mensuelle en cas de reprise d'un travail adapté dans le courant d'une période d'incapacité de travail, d'exercice d'un travail adapté dans le cadre d'une mesure de protection de la maternité et de poursuite d'une activité chez un des deux employeurs, lorsque la travailleuse est titulaire de deux emplois salariés auprès d'employeurs différents et n'est écartée du travail que du chef de l'une de ces deux occupations	Reprise d'un travail adapté dans le courant d'une période d'incapacité de travail	1/01/1900	1/01/9999
ZIMA002	2	Scénario 2 - Déclaration mensuelle en cas de reprise d'un travail adapté dans le courant d'une période d'incapacité de travail, d'exercice d'un travail adapté dans le cadre d'une mesure de protection de la maternité et de poursuite d'une activité chez un des deux employeurs, lorsque la travailleuse est titulaire de deux emplois salariés auprès d'employeurs différents et n'est écartée du travail que du chef de l'une de ces deux occupations	Exercice d'un travail adapté dans le cadre d'une mesure de protection de la maternité	1/01/1900	1/01/9999
ZIMA002	**3**	Scénario 2 : Déclaration mensuelle en cas de reprise d'un travail adapté dans le courant d'une période d'incapacité de travail, d'exercice d'un travail adapté dans le cadre d'une mesure de protection de la maternité et de poursuite d'une activité chez un des deux employeurs, lorsque la travailleuse est titulaire de deux emplois salariés auprès d'employeurs différents et n'est écartée du travail que du chef de l'une de ces deux occupations	Poursuite d'une activité chez un des deux employeurs, lorsque la travailleuse est titulaire de deux emplois salariés auprès d'employeurs différents et n'est écartée du travail que du chef de l'une de ces deux occupations	1/01/1900	1/01/9999

Identification	Code	Scénario	Libellé	A partir de	Jusqu' à
ZIMA003	1	Scénario 3 - Attestation en vue de l'indemnisation des pauses d'allaitement	Attestation en vue de l'indemnisation des pauses d'allaitement	1/01/1900	1/01/9999
ZIMA004	1	Scénario 4 - Repos postnatal (prolongation)	Déclaration des jours de travail et assimilés en vue de la prolongation du repos postnatal	1/01/1900	1/01/9999
ZIMA005	1	Scénario 5 - Déclaration des jours de vacances d'un employé	Déclaration annuelle des jours de vacances d'un employé en vue de l'application de la règle de refus des indemnités pour la période couverte par le pécule de vacances	1/01/1900	1/01/9999
ZIMA006	1	Scénario 6 -Déclaration de la reprise du travail	Déclaration de la date de la reprise du travail	1/01/1900	1/01/9999
ZIMA007	1	Scénario 7 - Annexe à la demande d'allocation pour frais funéraires en cas de décès d'un travailleur actif	Déclaration des données salaire et temps de travail en vue de l'octroi de l'allocation pour frais funéraires en cas de décès d'un travailleur actif	**1/01/1900**	**1/01/9999**

MALADIES PROFESSIONELLES

Identification	Code	Scénario	Libellé	A partir de	Jusqu' à
BZMP001	1	Scénario 1- Demande mandatée - écartement d'une travailleuse enceinte - secteur privé	Arrêt de travail complet	1/01/1900	1/01/9999
BZMP001	2	Scénario 1- Demande mandatée - écartement d'une travailleuse enceinte - secteur privé	Mutation de poste avec perte de salaire	1/01/1900	1/01/9999
BZMP001	3	Scénario 1- Demande mandatée - écartement d'une travailleuse enceinte - secteur privé	Combinaison d’arrêt de travail complet et mutation de poste	1/01/1900	1/01/9999

Chomage: scenario 9 - ONEM 4 - Annexe numéro 21: Liste des valeurs autorisées pour le statut du travailleur

Message 1 : déclaration

Version: 2002/4

Date de publication:
28/11/2002
Contenu de l'annexe:

AN2002-1-1Fr21.pc	AN2002-1-1Fr21.do	AN2002-1-1Fr21.xl	AN2002-1-1Fr21.tx	AN2002-1-1Fr21.xn

Code	ONSS	ONSS-APL	Description	Remarque
A	Yes	Yes	Artiste	Il s'agit des musiciens et des artistes de spectacle, qu'ils soient occupés dans le cadre d'un contrat de travail ou prestent dans des conditions similaires à celles d'un contrat de travail, tel que défini à l'article 3.2° de L'A.R. du 28 novembre 1969.
CM	Yes	No	Candidat militaire	
D	Yes	No	Travailleur à domicile	Il s'agit des travailleurs à domicile, tels qu'ils sont définis à l'article 3.4° de l'A.R. du 28 novembre 1969 pris en exécution de la loi du 27 juin 1969 révisant l'arrêté-loi du 28 décembre 1944 concernant la sécurité sociale des travailleurs.
E	No	Yes	Personnel des établissements d'enseignements	
M	No	Yes	Médecins	
P	No	Yes	Personnel de police	
PC	No	Yes	Personnel civil de police	
S	Yes	Yes	Saisonnier	Il s'agit des travailleurs qui effectuent des périodes de travail dont la durée est limitée, soit en raison de la nature saisonnière du travail, soit parce que les entreprises qui les engagent sont obligées de recruter du personnel de renfort à certaines époques de l'année.
SP	No	Yes	Pompiers définitfs	
T	Yes	Yes	Temporaire	Il s'agit de travailleurs engagés dans le cadre d'un contrat à durée déterminée en vue de pourvoir au remplacement d'un travailleur fixe ou de répondre à un accroissement temporaire du travail ou d'assurer l'exécution d'un travail exceptionnel (cela ne concerne pas les travailleurs intérimaires mis à disposition d'un employeur via une société d'intérim).

Chomage: scenario 9 - ONEM 4 - Annexe numéro 28: Liste des codes travailleurs pour lesquels des cotisations sont dues APL

Message 1 : déclaration

Version: 2002/4

Date de publication:
28/11/2002
Contenu de l'annexe:

AN2002-1-1Fr28.pc	AN2002-1-1Fr28.do	AN2002-1-1Fr28.xl	AN2002-1-1Fr28.tx	AN2002-1-1Fr28.Xr

Code APL	Libellé	Code ONSS	A partir de	Jusqu' à
101	Travailleurs manuels contractuels	15	01/01/1900	01/01/9999
102	Travailleurs contractuels manuels qui remplacent un travailleur qui a choisi la semaine volontaire de 4 jours - loi du 10-04-1995 relative à la redistribution du temps de travail dans le secteur public	15	01/01/1900	01/01/9999
111	Travailleurs manuels ACS - CONTINGENT	24	01/01/1900	01/01/9999
112	Travailleurs manuels ACS - PROJETS	24	01/01/1900	01/01/9999
121	Travailleurs manuels exonérés des cotisations patronales engagés dans le cadre de l'article 60 para 7 de la loi organique des CPAS du 08-07-1976 - loi du 22-12-1995 concernant le plan pluriannuel pour l'emploi.	propre à l'ONSS-APL, pas d'équivalent pour l'ONSS	01/01/1900	01/01/9999
131	Travailleurs manuels - jeunes de moins de 18 ans soumis à l'obligation scolaire à temps partiel - art. 5 para 3 de l'AR n° 495 du 31-12-1986 et art. 5 bis de l'A.R. du 28-11-1969	27	01/01/1900	01/01/9999
132	Travailleurs manuels - jeunes de 18 à 25 ans occupés dans le cadre d'un système associant le travail et la formation - AR n° 495 du 31-12-1986 (applicable à partir du 01-04-2000)	27	01/01/1900	01/01/9999
133	Travailleurs manuels - jeunes qui, pendant la période de l'obligation scolaire à temps partiel, sont mis au travail en vertu d'une convention d'insertion socioprofessionnelle reconnue par les Communautés et les Régions - art. 4 de l'AR du 28-11-1969. Brug	35	01/01/1900	01/01/9999
134	Travailleurs manuels - jeunes de 18 à 25 ans - apprentis dont le contrat d'apprentissage a été conclu conformément aux conditions prévues par la réglementation relative à la formation permanente dans les Classes Moyennes - AR n° 495 du 31-12-1986 et AR du	35	01/01/1900	01/01/9999
201	Travailleurs intellectuels contractuels	495	01/01/1900	01/01/9999
202	Travailleurs intellectuels contractuels qui remplacent un travailleur qui a choisi la semaine volontaire de 4 jours - loi du 10-04-1995 relative à la redistribution du temps de travail dans le secteur public	495	01/01/1900	01/01/9999
211	Travailleurs intellectuels ACS - CONTINGENT	484	01/01/1900	01/01/9999
212	Travailleurs intellectuels ACS - PROJETS	484	01/01/1900	01/01/9999
221	Travailleurs intellectuels exonérés des cotisations patronales engagés dans le cadre de l'article 60 para 7 de la loi organique des CPAS du 08-07-1976 - loi du 22-12-1985 concernant le plan pluriannuel pour	propre à l'ONSS-APL, pas d'équivalent pour l'ONSS	01/01/1900	01/01/9999

Code APL	Libellé	Code ONSS	A partir de	Jusqu' à
	l'emploi			
231	Travailleurs intellectuels - jeunes de moins de 18 ans soumis à l'obligation scolaire à temps partiel - art. 5 para 3 de l'AR n° 495 du 31-12-1986 et art. 5 bis de l'AR du 28-11-1969	487	01/01/1900	01/01/9999
232	Travailleurs intellectuels - jeunes de 18 à 25 ans occupés dans le cadre d'un système associant le travail et la formation - AR n° 495 du 31-12-1986 (applicable à partir du 01-04-2000)	487	01/01/1900	01/01/9999
233	Travailleurs intellectuels - jeunes qui, pendant la période de l'obligation scolaire à temps partiel, sont mis au travail en vertu d'une convention d'insertion socioprofessionnelle reconnue par les Communautés et les Régions - art. 4 de l'AR du 28-11-1969	439	01/01/1900	01/01/9999
234	Travailleurs intellectuels - jeunes de 18 à 25 ans - apprentis dont le contrat d'apprentissage a été conclu conformément aux conditions prévues par la réglementation relative à la formation permanente dans les Classes Moyennes - AR n° 495 du 31-12-1986 e	439	01/01/1900	01/01/9999
241	Personnel subsidié des établissements d'enseignement à l'exception des écoles de musique de 2e catégorie	495	01/01/1900	01/01/9999
242	Personnel subsidié des établissements d'enseignement à l'exception des écoles de musique de 2e catégorie qui remplace un travailleur qui a choisi la semaine volontaire de 4 jours - loi du 10-04-1995 relative à la redistribution du temps de travail dans le	495	01/01/1900	01/01/9999
251	Médecins contractuels en formation de médecins-spécialistes - article 15bis de l'AR du 28-11-1969	495	01/01/1900	01/01/9999
252	Médecins contractuels exonérés des cotisations de sécurité sociale en vertu de l'art. 1, para 3 de la loi du 27-06-1969	propre à l'ONSS-APL, pas d'équivalent pour l'ONSS	01/01/1900	01/01/9999
601	Agents définitifs dont les allocations familiales sont octroyées par l' ONSS APL	675	01/01/1900	01/01/9999
602	Agents définitifs dont les allocations familiales ne sont pas octroyées par l' ONSS APL	675	01/01/1900	01/01/9999
641	Personnel définitif subsidié des établissements d'enseignement à l'exception des écoles de musique de 2e catégorie	675	01/01/1900	01/01/9999
651	Médecins définitifs exonérés des cotisations de sécurité sociale sur base de l'article 1, para 3 de la loi du 27-06-1969	propre à l'ONSS-APL, pas d'équivalent pour l'ONSS	01/01/1900	01/01/9999

Code APL	Libellé	Code ONSS	A partir de	Jusqu' à
701	Etudiants exonérés en vertu de l'article 17bis de l'AR du 28-11-1969	840	01/01/1900	01/01/9999
711	Ministres des cultes - art. 13 de l'AR du 28-11-1969	675	01/01/1900	01/01/9999
721	Mandataires locaux non protégés - art. 19, para 4 de la nouvelle loi communale, modifié par l'art. 118 de la loi du 12-08-2000	propre à l'ONSS-APL, pas d'équivalent pour l'ONSS	01/01/1900	01/01/9999
731	Pompiers volontaires - travailleurs manuels	propre à l'ONSS-APL, pas d'équivalent pour l'ONSS	01/01/1900	01/01/9999
732	Pompiers volontaires - travailleurs intellectuels	propre à l'ONSS-APL, pas d'équivalent pour l'ONSS	01/01/1900	01/01/9999

Chomage: scenario 9 - ONEM 4 - Annexe numéro 29: Liste des indices des différentes catégories d'employeurs APL

Message 1 : déclaration

Version: 2002/4

Date de publication:
28/11/2002
Contenu de l'annexe:

AN2002-1-1Fr29.pc	AN2002-1-1Fr29.do	AN2002-1-1Fr29.xl	AN2002-1-1Fr29.tx	AN2002-1-1Fr29.xn

Code	Libellé	A partir de	Jusqu' à
951	agents contractuels - régime de vacances secteur privé	01/01/1900	01/01/9999
952	agents contractuels - secteur public	01/01/1900	01/01/9999
953	agents définitifs - régime commun des pensions	01/01/1900	01/01/9999
954	agents définitifs affiliés au régime de pension des nouveaux affiliés à l'Office	01/01/1900	01/01/9999
955	agents définitifs affiliés à une caisse propre de pension	01/01/1900	01/01/9999
956	agents définitifs affiliés à une institution de prévoyance en matière de pension	01/01/1900	01/01/9999
957	agents définitifs - régime de pension - personnel de police	01/01/1900	01/01/9999
958	autres catégories	01/01/1900	01/01/9999

NUMERO DU BLOC: 90010	VERSION: 2002/4	DATE DE PUBLICATION: 28/11/2002

Message 1 : déclaration - Détail heures vacances
(Label XML : HoursHolidayDetail)

DESCRIPTION: Bloc fonctionnel permettant de déclarer des informations concernant heures de vacances.

CONTENU (ZONES): 00196 - CODE VACANCES
00198 - NOMBRE D'HEURES DE VACANCES

BLOCS LIES:

CARDINALITE MIN.: 1
CARDINALITE MAX: 1

PRESENCE
***CONDITION:** INDISPENSABLE
***LIMITATIONS SUPPLEMENTAIRES:**

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	90010-001	B
Erreur de séquence	90010-091	B

NUMERO DU BLOC: 90017	VERSION: 2002/4	DATE DE PUBLICATION: 28/11/2002

Message 1 : déclaration - Personne physique
(Label XML : NaturalPerson)

DESCRIPTION: Bloc fonctionnel permettant de déclarer les données d'identification d'une personne physique.

CONTENU (ZONES):
00023 - NUMERO DE SUITE PERSONNE PHYSIQUE
00024 - NUMERO D'IDENTIFICATION DE LA SECURITE SOCIALE - NISS
00167 - NUMERO DE LA CARTE D'IDENTITE SOCIALE
00025 - NOM DU TRAVAILLEUR
00026 - PRENOM DU TRAVAILLEUR
00027 - INITIALE DU DEUXIEME PRENOM DU TRAVAILLEUR
00028 - DATE DE NAISSANCE DU TRAVAILLEUR
00168 - COMMUNE - LIEU DE NAISSANCE DU TRAVAILLEUR
00169 - CODE PAYS DU LIEU DE NAISSANCE DU TRAVAILLEUR
00029 - SEXE DU TRAVAILLEUR
00030 - RUE DU TRAVAILLEUR
00031 - NUMERO DE L'ADRESSE DU TRAVAILLEUR
00032 - BOITE AUX LETTRES DU TRAVAILLEUR
00033 - CODE POSTAL DU TRAVAILLEUR
00034 - COMMUNE DU TRAVAILLEUR
00035 - CODE PAYS DU TRAVAILLEUR
00119 - NATIONALITE DU TRAVAILLEUR

BLOCS LIES: 90063 - Lien ligne travailleur

CARDINALITE MIN.: 1
CARDINALITE MAX: 1

PRESENCE
***CONDITION:** INDISPENSABLE
***LIMITATIONS SUPPLEMENTAIRES:**

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	90017-001	B
Erreur de séquence	90017-091	B
Pas identifiable	90017-151	B
D'après le fichier du personnel, la déclaration n'est pas permise pour le travailleur et la période donnés.	90017-152	B

NUMERO DU BLOC: 90032	VERSION: 2002/4	DATE DE PUBLICATION: 28/11/2002

Message 1 : déclaration - Base calcul indemnités/allocations
(Label XML : CalculationBaseAllowance)

DESCRIPTION: Bloc fonctionnel permettant de déclarer des informations concernant la base de calcul indemnités/allocations.

CONTENU (ZONES):
00189 - UNITE DE TEMPS DE LA REMUNERATION
00190 - CYCLE
00191 - MONTANT DE BASE DE LA REMUNERATION
00192 - MONTANT DE BASE DE LA REMUNERATION POUR LES TRAVAILLEURS PAYES A L'HEURE

BLOCS LIES:

CARDINALITE MIN.: 1
CARDINALITE MAX: 1

PRESENCE
***CONDITION:** INDISPENSABLE
***LIMITATIONS SUPPLEMENTAIRES:**

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	90032-001	B
Erreur de séquence	90032-091	B

NUMERO DU BLOC: 90036	VERSION: 2002/4	DATE DE PUBLICATION: 28/11/2002

Message 1 : déclaration - Commentaire déclaration
(Label XML : CommentDeclaration)

DESCRIPTION: Bloc fonctionnel permettant de déclarer des commentaires concernant la déclaration.

CONTENU (ZONES): 00126 - ZONE TEXTE LIBRE

BLOCS LIES:

CARDINALITE MIN.: 0
CARDINALITE MAX: 1

PRESENCE
***CONDITION:** FACULTATIF
***LIMITATIONS SUPPLEMENTAIRES:**

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Erreur de séquence	90036-091	B

NUMERO DU BLOC: 90037	VERSION: 2002/4	DATE DE PUBLICATION: 28/11/2002

Message 1 : déclaration - Commentaire grille de travail
(Label XML : CommentWorkGrid)

DESCRIPTION: Bloc fonctionnel permettant de déclarer des commentaires concernant la grille de travail.

CONTENU (ZONES): 00103 - ZONE COMMENTAIRE RELATIVE À LA GRILLE DE TRAVAIL

BLOCS LIES:

CARDINALITE MIN.: 0
CARDINALITE MAX: 1

PRESENCE
***CONDITION:** Cardinalité 1: OBLIGATOIRE si les prestations ne peuvent être clairement réparties en heures.

***LIMITATIONS SUPPLEMENTAIRES:**

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Erreur de séquence	90037-091	B

NUMERO DU BLOC: 90043	VERSION: 2002/4	DATE DE PUBLICATION: 28/11/2002

Message 1 : déclaration - Déclaration annuelle allocations vacances jeunes
(Label XML : AnnualDclYoungHolidays)

DESCRIPTION: Bloc fonctionnel permettant de déclarer les informations concernant la déclaration du droit aux vacances jeunes.

CONTENU (ZONES): 00388 - MOIS DU PREMIER JOUR DE VACANCES JEUNES

BLOCS LIES:
90032 - Base calcul indemnités
90060 - Grille de travail
90083 - Secteur de vacances
90036 - Commentaire déclaration

CARDINALITE MIN.: 1
CARDINALITE MAX: 1

PRESENCE
***CONDITION:** INDISPENSABLE
***LIMITATIONS SUPPLEMENTAIRES:**

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	90043-001	B
Erreur de séquence	90043-091	B

NUMERO DU BLOC: 90059	VERSION: 2002/4	DATE DE PUBLICATION: 28/11/2002

Message 1 : déclaration - Formulaire
(Label XML : Form)

DESCRIPTION: Bloc fonctionnel permettant de déclarer un formulaire. Un formulaire correspond à une et une seule déclaration.

CONTENU (ZONES):
00296 - IDENTIFICATION DU FORMULAIRE
00218 - DATE DE CREATION DU FORMULAIRE
00299 - HEURE PRECISE DE CREATION DU FORMULAIRE
00110 - STATUT DE L'ATTESTATION
00297 - TYPE DU FORMULAIRE

BLOCS LIES:
90171 - Information sur la déclaration
90064 - Identification du risque
90082 - Référence
90067 - Lien déclaration employeur
90168 - Lien déclaration employeur ONSS-APL

CARDINALITE MIN.: 1
CARDINALITE MAX: N

PRESENCE
***CONDITION:** INDISPENSABLE
***LIMITATIONS SUPPLEMENTAIRES:**

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	90059-001	B
Erreur de séquence	90059-091	B

NUMERO DU BLOC: 90060	VERSION: 2002/4	DATE DE PUBLICATION: 28/11/2002

Message 1 : déclaration - Grille de travail
(Label XML : WorkGrid)

DESCRIPTION: Bloc fonctionnel permettant de déclarer des informations concernant la grille de travail.

CONTENU (ZONES):

BLOCS LIES: 90065 - Indication jours et heures
90037 - Commentaire grille de travail

CARDINALITE MIN.: 1
CARDINALITE MAX: 1

PRESENCE
***CONDITION:** INDISPENSABLE
***LIMITATIONS SUPPLEMENTAIRES:**

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	90060-001	B
Erreur de séquence	90060-091	B

NUMERO DU BLOC: 90063	VERSION: 2002/4	DATE DE PUBLICATION: 28/11/2002

Message 1 : déclaration - Lien ligne travailleur
(Label XML : WorkerRecordLink)

DESCRIPTION: Bloc fonctionnel permettant de déclarer des informations concernant le lien de la ligne travailleur.

CONTENU (ZONES): 00036 - CATEGORIE DE L'EMPLOYEUR
00037 - CODE TRAVAILLEUR

BLOCS LIES: 90068 - Lien occupation

CARDINALITE MIN.: 1
CARDINALITE MAX: 1

PRESENCE
***CONDITION:** INDISPENSABLE
***LIMITATIONS SUPPLEMENTAIRES:**

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	90063-001	B
Erreur de séquence	90063-091	B

NUMERO DU BLOC: 90064	VERSION: 2002/4	DATE DE PUBLICATION: 28/11/2002

Message 1 : déclaration - Identification du risque
(Label XML : RiskIdentification)

DESCRIPTION: Bloc fonctionnel permettant de déclarer des informations concernant l'identification du risque.

CONTENU (ZONES): 00430 - IDENTIFICATION DU RISQUE

BLOCS LIES:

CARDINALITE MIN.: 1
CARDINALITE MAX: 1

PRESENCE
***CONDITION:** INDISPENSABLE
***LIMITATIONS SUPPLEMENTAIRES:**

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	90064-001	B
Erreur de séquence	90064-091	B

NUMERO DU BLOC: 90065	VERSION: 2002/4	DATE DE PUBLICATION: 28/11/2002

Message 1 : déclaration - Indication jours et heures
(Label XML : IndicationDaysAndHours)

DESCRIPTION: Bloc fonctionnel permettant de déclarer des informations concernant l'indication jours et heures de la grille de travail.

CONTENU (ZONES):
00101 - INDICATION DES JOURS RELATIFS A LA GRILLE DE TRAVAIL
00102 - NOMBRE D'HEURES RELATIVES A LA GRILLE DE TRAVAIL

BLOCS LIES:

CARDINALITE MIN.: 0
CARDINALITE MAX: 28

PRESENCE
***CONDITION:** Cardinalité 28 .. 28: OBLIGATOIRE si les prestations peuvent être clairement réparties en heures.

***LIMITATIONS SUPPLEMENTAIRES:**

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Trop d'occurrences avec les mêmes identifiants	90065-006	B
Erreur de séquence	90065-091	B

NUMERO DU BLOC: 90067	VERSION: 2002/4	DATE DE PUBLICATION: 28/11/2002

Message 1 : déclaration - Lien déclaration employeur
(Label XML : EmployerDeclarationLink)

DESCRIPTION: Bloc fonctionnel permettant de déclarer des informations concernant le lien de la déclaration employeur.

CONTENU (ZONES):
00011 - NUMERO D'IMMATRICULATION ONSS
00012 - NOTION CURATELLE
00014 - NUMERO UNIQUE D'ENTREPRISE
00016 - CONVERSION EN REGIME 5

BLOCS LIES: 90017 - Personne physique

CARDINALITE MIN.: 0
CARDINALITE MAX: 1

PRESENCE
***CONDITION:** Cardinalité 1: OBLIGATOIRE si la déclaration concerne un employeur ONSS
***LIMITATIONS SUPPLEMENTAIRES:**

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Erreur de séquence	90067-091	B

NUMERO DU BLOC: 90068	VERSION: 2002/4	DATE DE PUBLICATION: 28/11/2002

Message 1 : déclaration - Lien occupation
(Label XML : OccupationLink)

DESCRIPTION: Bloc fonctionnel permettant de déclarer des informations concernant le lien occupation.

CONTENU (ZONES):
00044 - DATE DE DEBUT DE L'OCCUPATION
00045 - DATE DE FIN DE L'OCCUPATION
00046 - NUMERO DE COMMISSION PARITAIRE
00047 - NOMBRE DE JOURS PAR SEMAINE DU REGIME DE TRAVAIL
00048 - NOMBRE MOYEN D'HEURES PAR SEMAINE DU TRAVAILLEUR
00049 - NOMBRE MOYEN D'HEURES PAR SEMAINE DE LA PERSONNE DE REFERENCE
00053 - STATUT DU TRAVAILLEUR
00054 - NOTION PENSIONNE
00055 - TYPE D'APPRENTISSAGE

BLOCS LIES: 90043 - Déclaration annuelle allocations vacances jeunes

CARDINALITE MIN.: 1
CARDINALITE MAX: 1

PRESENCE
***CONDITION:** INDISPENSABLE
***LIMITATIONS SUPPLEMENTAIRES:**

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	90068-001	B
Erreur de séquence	90068-091	B

NUMERO DU BLOC: 90082	VERSION: 2002/4	DATE DE PUBLICATION: 28/11/2002

Message 1 : déclaration - Référence
(Label XML : Reference)

DESCRIPTION: Bloc fonctionnel permettant de préciser des références relatives à une ou plusieurs déclarations.

CONTENU (ZONES):
00221 - TYPE DE LA REFERENCE
00298 - ORIGINE DE LA REFERENCE
00222 - NUMERO DE REFERENCE

BLOCS LIES:

CARDINALITE MIN.: 0
CARDINALITE MAX: 3

PRESENCE
***CONDITION:**
Cardinalité 0 ... 2 si 00110 Statut de l'attestation = "0" (Original)
Cardinalité 1 ... 3 si 00110 Statut de l'attestation = "1" (Modification) ou "3" (Annulation)

***LIMITATIONS SUPPLEMENTAIRES:**

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	90082-001	B
Trop d'occurrences avec les mêmes identifiants	90082-006	B
Erreur de séquence	90082-091	B

NUMERO DU BLOC: 90083	VERSION: 2002/4	DATE DE PUBLICATION: 28/11/2002

Message 1 : déclaration - Secteur de vacances
(Label XML : HolidaysSector)

DESCRIPTION: Bloc fonctionnel permettant de déclarer des informations concernant le secteur de vacances.

CONTENU (ZONES): 00194 - INDICATION DU SECTEUR DE VACANCES

BLOCS LIES: 90010 - Détail heures vacances

CARDINALITE MIN.: 1
CARDINALITE MAX: 1

PRESENCE
***CONDITION:** INDISPENSABLE
***LIMITATIONS SUPPLEMENTAIRES:**

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	90083-001	B
Erreur de séquence	90083-091	B

NUMERO DU BLOC: 90120	VERSION: 2002/4	DATE DE PUBLICATION: 28/11/2002

Message 1 : déclaration - WECH009
(Label XML : WECH009)

DESCRIPTION: Elément racine du message XML permettant de faire des déclarations de ce scénario.

CONTENU (ZONES):

BLOCS LIES: 90059 - Formulaire

CARDINALITE MIN.: 1
CARDINALITE MAX: 1

PRESENCE
***CONDITION:** INDISPENSABLE
***LIMITATIONS SUPPLEMENTAIRES:**

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Erreur de séquence	90120-091	B

NUMERO DU BLOC: 90168	VERSION: 2002/4	DATE DE PUBLICATION: 28/11/2002

Message 1 : déclaration - Lien déclaration employeur ONSS-APL
(Label XML : NOSSLPAEmployerDeclarationLink)

DESCRIPTION: Bloc fonctionnel permettant de déclarer des informations concernant le lien de la déclaration employeur ONSS-APL.

CONTENU (ZONES):
00109 - NUMERO D'IMMATRICULATION ONSS-APL
00014 - NUMERO UNIQUE D'ENTREPRISE
00016 - CONVERSION EN REGIME 5

BLOCS LIES: 90017 - Personne physique

CARDINALITE MIN.: 0
CARDINALITE MAX: 1

PRESENCE
***CONDITION:** Cardinalité 1: OBLIGATOIRE si la déclaration concerne un employeur ONSS-APL
***LIMITATIONS SUPPLEMENTAIRES:**

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Erreur de séquence	90168-091	B

NUMERO DU BLOC: 90171	VERSION: 2002/4	DATE DE PUBLICATION: 28/11/2002

Message 1 : déclaration - Information sur la déclaration
(Label XML : DclInformation)

DESCRIPTION: Bloc fonctionnel permettant de déclarer des informations concernant la déclaration.

CONTENU (ZONES): 00156 - CHOIX DE LA LANGUE DU PDF

BLOCS LIES:

CARDINALITE MIN.: 1
CARDINALITE MAX: 1

PRESENCE
***CONDITION:** INDISPENSABLE
***LIMITATIONS SUPPLEMENTAIRES:**

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	90171-001	B
Erreur de séquence	90171-091	B